

**2021-2026**

**Procès-verbal n° 34 de la séance ordinaire du Conseil général  
du lundi 7 avril 2025,  
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence: M. Simon Murith**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 70/80 membres du Conseil général et de 4/5 membres du Conseil communal (Mme Mirjam Ballmer excusée).

Excusé·e·s (8): Mmes et MM. Charles de Reyff, Valentine Mauron, Monica Mendez, Andrey Nazheskin, Caroline Revaz, Isabelle Sob, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

Absent·e·s (2): Mme et M. David Papaux et Lea Wattendorff.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Fanny Delarze, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Yan Bolle, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

**Le président.** M. le syndic, M. le vice-syndic, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 33<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen sowie die Vertreter·innen der Presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 17. März 2025 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 32 a et b et 33 des séances du Conseil général des 18 et 19 février 2025 et 10 mars 2025;
3. Election du/de la président·e du Conseil général pour la période allant du 10 mai 2025 à la séance constitutive de 2026;
4. Election du/de la vice-président·e du Conseil général pour la période allant du 10 mai 2025 à la séance constitutive de 2026;
5. Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des routes connexes à la patinoire communale P2, soit l'allée du Cimetière, le chemin Saint-Léonard, ainsi que les arrêts de bus attenants à la patinoire P1 de la rue de Morat – message n° 50;  
Rapport de la Commission financière  
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures  
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 109 (2021-2026) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les senior·e·s au bénéfice de prestations complémentaires;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 123 (2021-2026) de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128 (2021-2026) (anciennement proposition n° 16) de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'instaurer des contrats de durée indéterminée pour les professeur·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes et n° 129 (2021-2026) (anciennement proposition n° 17) de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'instaurer des contrats de droit public pour les professeur·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 134 (2021-2026) de Mmes et M. Bettina Noll (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s) et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) lui demandant d'examiner la possibilité d'augmenter le patrimoine arboré en ville et d'en publier régulièrement son évolution au moyen de données LIDAR;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 (2021-2026) de Mmes et MM. Samuel Jordan (PS), Rana Bassil (PS), Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), Margot Chauderna (Vert·e·s) et Giulia Tognola (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de verser un franc par habitant·e au soutien humanitaire en faveur des enfants de Gaza;

11. Décision quant à la transmission des postulats:

- n° 183 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert-e-s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) intitulé "Demande d'étudier un système de signalisation (téléjalonnement) des places de parc libres dans les parkings souterrains publics et privés";
- n° 184 de Mme et MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marine Jordan (PS) intitulé "Postulat demandant au Conseil communal d'établir un bilan de la politique foncière active de la Ville de Fribourg";
- n° 185 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) intitulé "Etude pour faciliter l'utilisation des transports publics en ville par des résidents domiciliés à Fribourg, dans des homes situés sur le territoire communal";

12. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
  - n° 315 de Mme Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) relative à la plateforme de recherche de places d'apprentissage et de stages FriStages et aux mesures prises par l'administration communale en la matière;
  - n° 321 de M. Claudio Rugo (PA) relative au taux de rotation des gérant-e-s et au nombre de restaurants en ville de Fribourg;
  - n° 323 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux relations qu'entretient le Conseil communal avec les établissements publics proposant des évènements culturels;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions;
- G. Allocution de fin d'année présidentielle.

---

## 1. Communications du président

### Le président.

- A. Vous avez reçu aujourd'hui un e-mail du secrétariat du Conseil général, qui lance un petit sondage sur nos compétences numériques. On a tou-te-s la volonté de passer à un Parlement plus numérique, plus informatisé, avec moins de papier, mais il manque parfois certaines compétences. Je vous invite donc à y répondre. Le délai est jusqu'au 30 mai 2025, afin de mettre ça en place dans les meilleures conditions possibles.

- B. Je vous informe également que, en tant que président du Conseil général, j'ai reçu la dénonciation d'un comportement au sens de la loi sur les communes. Je ne vais pas m'étaler, ici là-dessus, mais je me permets un simple petit rappel à l'attention de tou-te-s, à savoir qu'il revient bel et bien à la présidence de représenter le Conseil général, sauf décision contraire du Bureau. Lorsque vous discutez avec des personnes, vous avez évidemment le droit de vous présenter en tant que membre du Conseil général mais, sauf décision contraire du Bureau, vous n'êtes pas porte-parole de ce Conseil général, ni ne pouvez le représenter lors de séances avec des institutions autres. Je vous remercie d'en prendre note.
- C. La Préfecture nous informe qu'il y a un acte juridique qui a été déposé par rapport au vote sur l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg" par le Parti des Artistes, acte qu'elle a jugé pas non recevable, mais qu'elle a jugé comme n'étant pas de sa compétence. Elle a donc rejeté cette demande.
- D. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- E. Je vous informe que l'on va essayer de traiter l'ensemble des points ce soir. Nous allons cependant garder un tout petit peu d'énergie pour un apéritif qui aura lieu à la fin de la séance en l'honneur avant tout des personnes qui seront élues et aussi pour la fin de mon année de présidence. Mes remerciements vont à la Bourgeoisie pour le vin, "Jadis et demain" et "Punktschluss", je ne sais pas si c'est un signe, et aussi au Centre d'Intégration Socioprofessionnelle et à son restaurant Le Voisin.
- F. Conformément à l'article 55 du RCG, les temps de parole pour la séance de ce soir sont les suivants:
- 5 minutes pour les interventions liées à l'unique message que l'on a à l'ordre du jour;
  - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals et les réponses aux questions;
  - 2 minutes pour les autres interventions.

---

**2. Approbation des procès-verbaux n° 32 a et b et 33 des séances du Conseil général des 18 et 19 février 2025 et 10 mars 2025**

**Le président.** Avez-vous des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux? À l'affirmative, je vous demande d'indiquer la date de la séance, ainsi que la page du procès-verbal concerné.

**Rugo Claudio (PA).** Si je ne me trompe pas, le 21 mars 2025 vous avez reçu une copie de lettre, M. le président, et vous ne nous en avez pas tenu informés lors de la dernière séance. Je voulais simplement le souligner. Cette lettre est intitulée: Préfecture, Lise-Marie Graden préfète...

**Le président.** Merci de parler de quelque chose en lien avec le procès-verbal.

**Rugo Claudio** (PA). Justement, comme quoi cela n'a pas été dit, c'est un manque de votre part. Je le souligne seulement.

**Le président.** Merci, comprendra qui pourra. Je considère qu'avec cette remarque, lesdits procès-verbaux sont ainsi approuvés. Je remercie évidemment son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi que ses collaboratrices du secrétariat du Conseil général.

---

### **3. Election du/de la président·e du Conseil général pour la période allant du 10 mai 2025 à la séance constitutive de 2026**

**Yerly-Brault François** (Vert·e·s). Au nom du groupe Vert·e·s, j'ai le grand plaisir et suis particulièrement fier de vous présenter la candidature de notre actuelle vice-présidente, Mme Camille Goy, pour la prochaine présidence du Conseil général.

Née en 1990 dans un petit village du Nord vaudois, elle est au bénéfice d'une double formation d'intervenante sociale et de juriste obtenue entre Lausanne et Fribourg.

Camille Goy met de longue date ses compétences, son énergie et son désir de justice en faveur de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Aujourd'hui intervenante LAVI chez Solidarité femmes, elle a également été active dans ce domaine au sein de l'administration fédérale, d'organisations internationales à l'étranger et dans divers projets militants et structures associatives.

Elue en 2021 au Conseil général, elle a occupé plusieurs fonctions au sein de notre organe délibérant, tour à tour membre de la Commission spéciale sur le règlement de police, scrutatrice et donc membre du Bureau, et maintenant vice-présidente. Elle a su se distinguer comme une élue dotée d'une capacité d'écoute, d'un sens de la mesure et d'une humilité faisant d'elle une excellente candidate à la présidence de ce Conseil.

Elle m'a récemment confié qu'en se présentant au Conseil général en 2021, elle était loin d'imaginer terminer la législature comme candidate à la présidence, tout en étant maman d'un enfant de 18 mois.

Je connais Camille comme une femme empathique, brillante et déterminée. Jeune mère de 34 ans, investie activement dans la vie de notre cité, elle montre, comme d'autres avant elle et pour sûre après elle, la voie d'une société de la participation démocratique qui abolit les frontières, tracées jadis et aujourd'hui encore bien persistantes, entre maternité et engagement pour la collectivité, entre soin et politique.

Cher·ère·s collègues, au nom du groupe des Vert·e·s, je vous remercie du soutien que vous apporterez à sa candidature.

**Le président.** Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas. Conformément à l'article 17 alinéa 4 de notre règlement, nous allons procéder à un scrutin de liste.

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	70
Bulletins valables	67
Majorité absolue	34

Est élue Mme Camille Goy avec 67 voix. Toutes mes félicitations Mme C. Goy pour cette unanimité. Je pense qu'on peut l'applaudir. (Applaudissements).

**Goy Camille** (Vert·e·s). Un tout grand merci pour votre confiance, ma gratitude est aussi grande que ce bouquet. Je me réjouis beaucoup de passer cette année avec vous, merci. (Applaudissements).

---

#### **4. Election du/de la vice-président·e du Conseil général pour la période allant du 10 mai 2025 à la séance constitutive de 2026**

**Grady Véronique** (PLR). J'ai l'immense plaisir de vous présenter ce soir la candidature du parti libéral-radical à la vice-présidence du Conseil général.

Il s'agit d'une personnalité dont l'attachement à notre ville et ses habitants n'a d'égal que son parcours riche en engagements. Né en terres gruériennes, notre candidat s'établit ensuite en ville de Fribourg. À cette époque, les services de coursiers existaient déjà... mais c'étaient encore des chars tractés par des chevaux! Il grandit au Schoenberg, à 300 mètres de la piscine où il pratique le water-polo. Très vite, la Motta devient sa seconde maison. Il y vit les championnats d'été et développe un goût prononcé pour l'effort d'équipe.

À 27 ans, il rejoint pour la première fois le Conseil général. Au terme de la législature, il s'envole pour la Caroline du Nord afin d'y effectuer un post-doc de deux ans. À son retour des États-Unis, il manque de peu l'occasion de se représenter, mais ce n'est que partie remise, puisqu'il retrouve l'hémicycle dès la législature suivante.

En qualité de chimiste, il travaille chez Ilford, où il se décrit volontiers comme un "magicien", la photographie étant pour lui un art fascinant. Autrefois, on capturait le temps. Aujourd'hui, on capture l'information. Un monde qui a beaucoup évolué, mais auquel il n'est pas réfractaire, car il préfère accompagner le changement. Il dit volontiers qu'il fait de la recherche pour innover, pas pour reculer.

Premier président de la Basse non originaire du cru, il s'investit pleinement dans la vie associative, notamment avec sa famille, et milite avec ferveur pour le quartier. Il se bat pour préserver le funiculaire de toute automatisation: quelque 4'600 signatures récoltées en trois semaines donneront raison à son combat. Par la suite, il choisit de faire une pause politique pour consacrer du temps à ses

quatre enfants. Soucieux de maintenir la filière allemande dans le cercle scolaire de la Neuveville, il y scolarise, à la demande du chef de Service aux écoles, toute sa progéniture.

C'est un homme qui aime les éléments. L'eau, bien sûr, vous l'aurez compris; l'air, qu'il respire à pleins poumons en pratiquant la voile et le parapente; la terre, qu'il défend corps et âme, notamment pour préserver le patrimoine industriel; et le feu, ce feu sacré pour la politique locale qui l'anime depuis toujours. Il revient donc en 2011 au Conseil général. D'un papa radical bullois, il lui tient à cœur de transmettre le goût de la politique, en particulier à sa fille Océane, notre colistière de groupe.

Convaincu que l'on ne peut pas naviguer contre le vent, il compose avec les éléments. Son expérience et sa sagesse politiques l'épauleront tout au long du mandat que nous souhaitons lui confier ce soir. À ses heures perdues, il aimerait se remettre au cyanotype, ce procédé photographique monochrome qui capture la lumière. Et c'est bien une véritable mise en lumière qu'il s'apprête à vivre aujourd'hui.

Le suspense est à son comble... C'est avec beaucoup d'émotion que le groupe libéral-radical a l'honneur de vous présenter la candidature de Jean-Noël Gex, que nous espérons voir plébiscitée ce soir. Je vous remercie de votre attention et vous invite à lui accorder tout votre soutien.

**Rugo Claudio (PA).** Je suis un peu étonné de la candidature PLR et souligne que le parti libéral-radical a deux souches, le parti libéral et le parti radical. Justement, à Bulle, c'était un parti de gauche. Je regrette que le PLR soit à droite, voire presque à l'extrême-droite souvent. En particulier, je regrette le manque de fibre sociale du candidat présenté parce qu'il s'est opposé au postulat n° 4 sur le mobbing, il s'est opposé par deux fois au contrat de durée indéterminée pour les professeurs de l'Ecole des p'tit·e·s artistes, qui est un sujet dont on va parler tout à l'heure. On votera quand même pour M. J.-N. Gex, qui est mon voisin.

**Le président.** Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Conformément à l'article 17 alinéa 4 de notre règlement, nous allons procéder à nouveau à un scrutin de liste.

Bulletins délivrés	70
Bulletins rentrés	70
Bulletins valables	64
Majorité absolue	33

Est élu M. Jean-Noël Gex avec 64 voix. Je félicite M. J.-N. Gex pour son élection. (Applaudissements).

**Le président.** Avant de poursuivre, j'en profite pour rappeler qu'en principe les prises de vue sont interdites lors des séances, mais c'est appliqué avec une certaine souplesse [une partie du groupe PLR a en effet immortalisé l'élection de M. J.-N. Gex].

**5. Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des routes connexes à la patinoire communale P2, soit l'allée du Cimetière, le chemin Saint-Léonard, ainsi que les arrêts de bus attenants à la patinoire P1 de la rue de Morat – message n° 50**

Rapport de majorité de la Commission financière

**Sacerdoti Alexandre, vice-président de la Commission financière.** En préambule de notre réunion de la Commission financière, M. le conseiller communal en charge de l'Édilité a rappelé que ce message s'inscrivait dans la continuité des travaux d'aménagement du site sportif depuis 1982 avec la halle omnisport, la patinoire P2 et ensuite la patinoire P1 et que ce message n° 50 correspond à la fin du développement urbanistique du site avec un projet incluant:

- l'allée du Cimetière;
- le chemin Saint-Léonard;
- deux arrêts de bus et la disparition du parking extérieur;
- des zones vertes ponctuelles en végétation rudérale (poussant naturellement dans une zone perturbée par l'homme), la végétation le long du mur du cimetière avec une rangée de 15 arbres et une bande de prairie fleurie,

avec pour ambition d'être prêt pour les championnats du monde de hockey sur glace en avril-mai 2026 et le championnat de Fribourg-Gottéron.

Tout en rappelant qu'un message n° 38 (2016-2021) prévoyait CHF 245'000.- pour l'aménagement des abords de la patinoire P2, notamment la remise en état de l'allée du Cimetière et du chemin Saint-Léonard. Le 9 avril 2019 le Conseil général a accepté l'agrandissement de la patinoire P2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics.

Une fois ce décor campé, la discussion au sein de la Commission financière a débuté par une intervention soulignant le caractère dispendieux - c'est le terme utilisé - et luxueux du projet financièrement très élevé avec un montant total de CHF 2.7 millions et considéré comme exagéré car n'étant pas d'un intérêt touristique majeur.

Un membre de la Commission s'est étonné de l'absence d'un message complémentaire au message n° 38 qui traitait en partie de l'aménagement du lieu ainsi que de l'absence de vision globale pour ce quartier notamment après l'acquisition récente de la parcelle et du restaurant Saint-Léonard.

La discussion s'est poursuivie avec un commentaire sur le coût important de la plantation de 15 arbres le long du cimetière

Le quartier étant un des plus arborés et ombragés de la ville avec le parc du cimetière et la motivation essentielle exprimée par M. l'architecte de ville de la plantation des arbres étant la séparation entre l'univers sportif et un lieu de recueillement, ce qui à titre personnel ne me paraît pas nécessaire, le mélange des genres pouvant de façon évidente profiter à la sagesse et à la retenue qui manque parfois dans les débordements de manifestations sportives.

La discussion s'est poursuivie avec une demande de précision sur les montants des subventions dont pourrait bénéficier le projet qui ont été évaluées pendant la séance par le conseiller communal à hauteur de CHF 800'000.- pour l'Agglo, en attendant une possible aide cantonale. Ceci a été précisé ensuite par des échanges via messagerie après la réunion.

Un membre de la Commission a regretté l'absence de clarté dans le message entre les mesures prévues initialement dans le message n° 38 et les nouvelles ambitions contenues dans le message n° 50 qui nous est présenté aujourd'hui. Un regret a été exprimé concernant l'absence de la zone de dépose pour le cimetière.

L'un de nos membres s'est exprimé en précisant qu'il ne partageait pas cette lecture du message, qu'il considérait comme bien présenté et évoluant avec le contexte notamment des manifestations sportives de niveau mondial prévues à cet endroit et sans trouver un caractère luxueux au projet, qui doit également répondre aux besoins de la population, qui utilise le lieu pour des manifestations festives à la fois sportives et culturelles notamment en famille.

Après avoir écarté une possible requête de complément au message n° 38 par rapport à ce nouveau message, la majorité de la Commission, par 4 voix contre 4 avec 1 voix prépondérante revenant à la présidence de la séance, préavise négativement le message n° 50 et propose au Conseil général de le renvoyer afin que le Conseil communal propose un projet moins coûteux, essentiellement consacré aux abords du site en termes de sécurité et de viabilité pour les usagers, dans une réflexion plus large intégrant le développement du pôle Saint-Léonard et de la parcelle récemment acquise.

Un message de la minorité sera présenté par la suite.

#### Rapport de minorité de la Commission financière

**Jordan Samuel, rapporteur de la minorité de la Commission financière.** La démocratie a parlé en Commission financière, la période pré-électorale également. A une courte majorité et avec la voix prépondérante du président de séance, le gremium a préavisé favorablement le renvoi du message n° 50. Les représentant·e·s minoritaires de la Commission -dont je me fais le porte-parole ce soir- ne partagent pas cette appréciation.

Quand la collectivité publique doit se résoudre à couper des arbres, les citoyen·ne·s sont fâché·e·s. On les comprend. Comme le rappelle un proverbe indien, "Les arbres sont nos plus vieux amis". Quand cette même collectivité propose d'en planter, ce sont des élu·e·s qui se fâchent. Nos collègues plus à droite de l'échiquier pourraient davantage tendre l'oreille aux habitant·e·s qui, entre un bloc de béton et un arbre, choisiraient sans doute le dernier. Le message n° 50 revêt à nos yeux deux immenses mérites:

- 1) Créer un sas de verdure entre la paix de morts et la ferveur du sport. Cet îlot arborisé est une réponse adéquate aux défis actuels de protection de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique. Soyons réalistes, le chemin Saint-Léonard et l'allée du Cimetière sont actuellement d'une laideur sans nom.

- 2) Mettre deux arrêts de bus aux normes LHand et permettre à tous les proches de défunt et à tout le public sportif et culturel, y compris celles et ceux en situation de handicap, à accéder aisément au site en transport public.

En résumé, ce message, s'il est accepté, renforcera une foule d'aspects qui nous sont chers: végétalisation des espaces bétonnés, lutte contre les îlots de chaleur, mobilité douce, amélioration de la sécurité, attractivité de notre ville et cohésion sociale. Il bénéficiera à tout un faisceau de personnes et d'acteurs: les spectateurs de hockey, basket et football, les sportifs, jeunes et moins jeunes, les visiteurs du cimetière et de la halle des fêtes, les habitants du quartier et la société L'Antre SA.

Revenons maintenant aux arguments des élu·e·s qui préconisent un renvoi du message:

- 1) Des coûts trop importants: arguer que CHF 2.7 millions pour planter des arbres, c'est trop cher, ferait de la peine à Jean Giono, auteur de "L'Homme qui plantait des arbres", un roman qui magnifie l'action positive de l'homme sur le milieu naturel. Pour info, les arbres sont moins onéreux que le béton. N'oublions pas que sur ce montant, la Ville devrait bénéficier de subventions de l'Agglo et du Canton à hauteur de CHF 1 million.
- 2) Un manque de coordination avec le message n° 38: les messages n° 38 et 50 ne sont pas jumeaux. Le 50 est la petite sœur du 38 et comme dans une famille, ils sont complémentaires: ils ne regroupent pas le même périmètre et se différencient par la qualité des éléments constructifs. Le message n° 50 reprend en quelque sorte les recommandations issues des débats de 2019.
- 3) Lacune de vision globale: Paris ne s'est pas fait en un jour. Il en est de même pour le site Saint-Léonard, appelé à devenir une nouvelle centralité de la ville et un pôle sportif cantonal et national, dont on sera fiers. A celles et ceux qui affirment qu'il n'y a pas de vision globale, je les invite à consulter le PAL, ils y trouveront réponses à leurs questions. Ou encore à relire le message n° 38 relatif à l'achat de la parcelle du restaurant Saint-Léonard, qui décrit bien, à sa page 12 et image à l'appui, les cinq sites du pôle Saint-Léonard et le développement futur imaginé. En acceptant ce message au contenu agile et opportun, nous permettrons aussi de montrer aux caméras du championnat du monde de hockey une image plus accueillante qu'aujourd'hui.

Pour conclure, la minorité de la Commission financière vous invite à rejeter la demande de renvoi et à soutenir le présent crédit d'ouvrage.

Rapport de majorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**Bourgarel Gilles, vice-président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** Je tiens à préciser qu'il s'agira d'un rapport de majorité de la Commission, puisqu'un rapport de minorité a été annoncé.

La Commission a siégé le 19 mars 2025 de 18.00 à 19.30 heures avec tous ses membres présents.

Le message n° 50 a été présenté par M. le conseiller communal P.-O. Nobs, qui remplaçait M. E. Moussa, assisté par M. l'architecte de ville E. Slongo et de M. D. Python chef du secteur ABAT.

M. P.-O. Nobs nous a présenté les grandes lignes du projet consistant à requalifier les routes (allée du Cimetière et chemin Saint-Léonard) en zone 30 km/h en intégrant un espace piétonnier sécurisé pour faire le lien avec la place du Fair-Play ainsi que la plantation d'une allée d'arbres et d'une bande de prairie maigre le long du mur du cimetière. Il s'agit aussi d'adapter les arrêts de bus à la LHand et de permettre le passage des bus à l'allée du Cimetière et au chemin Saint-Léonard.

M. D. Python a présenté le détail du projet ainsi que son historique. Je ne vais pas répéter ses propos pour ne pas rallonger le discours.

La discussion s'est d'abord focalisée sur le message n° 38 de la législature précédente qui prévoyait seulement une remise en état des routes connexes à la patinoire P2 et non un réaménagement desdites routes et sur les aspects financiers qui lui sont liés. Je laisse ces aspects de côté qui concernent la Commission financière, mais précise que toutes les explications ont été fournies par M. P.-O. Nobs et les représentants de l'Edilité.

Sur le chemin Saint-Léonard, la végétalisation a été remise en question en arguant que le cimetière lui-même est une zone de verdure. La réponse était claire: il s'agit d'une exigence cantonale pour l'approbation du PAD toujours en examen par le Canton. Par ailleurs, trois groupes d'arbres (7 arbres en tout) ont été aménagés sur la place du Fair-Play pour répondre aux désideratas de la Commission de l'édilité en 2019 lors de la présentation du message n° 38 afin d'atténuer l'îlot de chaleur. La question du choix des essences a également été posée, car l'aulne de Späth est une essence qui relâche des pollens en période de Noël et l'orme de Lutèce est une espèce hybride qui s'avère être une espèce exotique envahissante en Amérique du nord. M. E. Slongo a précisé qu'à ce stade le choix des essences reste ouvert et qu'il sera tenu compte de ces remarques. Il a été aussi demandé pourquoi on ne plante pas d'arbres le long de l'allée du Cimetière. C'est tout simplement en raison d'un manque de place, compte tenu de la densité de l'occupation du site, contraint au nord par la limite communale et au sud par la galerie couverte et les bouches d'aération de la galerie du pont de la Poya. Il a aussi été demandé si les arbres prévus sur la place de parc faisant face à l'entrée du cimetière allaient devoir être arrachés pour permettre la création des vestiaires pour le terrain de football. Il a été assuré que ce ne serait pas le cas, car les vestiaires sont érigés en bordure du terrain de football ne nécessitant que la suppression de places de parc et encore pas toutes les places de parc. A ce sujet, aucun arrêt minute n'est prévu pour le cimetière malgré un besoin évident pour les personnes qui assurent elles-mêmes l'entretien des tombes et qui sont souvent âgées. Une réflexion devra être entamée.

La pose de deux nouvelles bornes rétractables sur le chemin Saint-Léonard a aussi été remise en question tout comme le manque d'anticipation lié au passage des bus. Là aussi la réponse est claire: au moment de l'adoption du message n° 38, le tracé définitif de la ligne 1 n'était pas encore arrêté, ce qui est fait depuis. Les bornes - celles sur la commune de Granges-Paccot ayant été enlevées sans concertation, soulignant les difficultés de négociations avec cette dernière - sont nécessaires pour gérer le trafic automobile ainsi que le passage des bus de supporters et les livraisons lors des matchs et autres manifestations et aussi interdire le transit des automobiles par la route de Grandfey. A

noter que lors de l'adoption du message n° 38, la question de la hauteur des arrêts de bus pour leur adaptation à la LHand n'était pas encore réglée entre le Canton et la Confédération (pour 6 cm de différence) et je rappelle que c'est également ce qui a retardé le démarrage de la première étape du réaménagement du Bourg durant un peu plus de six ans!

Le revêtement en Colbille a également été questionné en raison de son coût. Il s'agit d'une part de distinguer les zones réservées aux piétons (trottoir et place du Fair-Play déjà réalisés) et aussi de limiter l'effet îlot de chaleur, par un revêtement plus clair qu'un simple enrobé rendu nécessaire par la forte minéralisation du site.

Il a aussi été reproché à la Commune de ne pas avoir de vision et de planification d'ensemble de la zone, notamment suite à l'achat récent du restaurant de Saint-Léonard. Une planification de ce secteur implique une coordination avec l'Etat qui nécessite du temps. La route de liaison avec le futur quartier de Torry a aussi été abordée. M. E. Slongo précise que le rond-point qui fait face à route du Mettetlet est déjà dimensionné à cet effet.

Enfin, la mise en place d'une zone 30 km/h ainsi que l'élargissement du trottoir devant les patinoires avec potelets amovibles répond à des impératifs de sécurité. Le croisement des bus sera possible, les potelets étant enlevés lors des grandes manifestations sportives. En effet, d'une part le déplacement des vestiaires du terrain de football n'implique plus la nécessité de deux trottoirs étroits compte tenu de la place restreinte à disposition. En outre, cet élargissement répond à l'affluence des piétons qui se produit lors des matchs, mais surtout lors d'entraînements des juniors afin d'éviter des attroupements et de déplacer les automobiles des parents venant chercher leurs enfants et afin d'éviter des accidents en cas de bousculades. Je rappelle que depuis plusieurs années la Commune a réaménagé des zones aux abords des écoles (limitation à 30 km/h, ralentisseurs de circulation) pour éviter des drames, telle la mort d'un enfant à l'avenue du Moléson vers 1995, et ce n'est qu'un exemple.

Malgré ces explications exhaustives, la demande de renvoi exprimée en début de séance est maintenue. La Commission l'a rejetée par 7 voix contre 4, sans abstentions.

La Commission préavise favorablement l'engagement d'un montant de CHF 2'713'265.- en vue de la réalisation de ce projet par 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Par conséquent, la majorité recommande l'approbation de ce crédit et refuse la demande de renvoi compte tenu des manifestations à venir et des impératifs de sécurité pour tous les usagers. Il en va de notre responsabilité au vu de ce qui précède.

#### Rapport de minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**Schenker Claude, rapporteur de la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** Je ramène souvent ma fraise, si vous me passez l'expression, mais il y a plus de 13 ans que je n'avais pas dû prononcer en ce Conseil un rapport de minorité. Ils se multiplient actuellement et la minorité de la Commission financière y voit l'approche des élections. En ce qui me concerne, 20 ans de Conseil général me suffiront et je ne me représenterai pas. Je vois donc plutôt dans cette inflation de rapports de minorités le symptôme inquiétant d'une majorité qui n'écoute et ne dialogue plus guère.

Lorsque j'ai pris connaissance de ce message n° 50, je venais de passer en bus sur l'allée du Cimetière totalement défoncée et je me suis dit: enfin! Mais lorsque j'ai ressorti le message du 19 février 2019 sur le parking et l'agrandissement de la 2<sup>ème</sup> piste de glace, mon enthousiasme s'est mué en incompréhension.

Ce message de 2019, pour plus de CHF 21 millions, comprenait en son titre déjà la promesse d'un -je cite- "réaménagement des espaces publics du secteur Saint-Léonard". Les mêmes termes se retrouvent en de nombreux endroits de ce message, notamment deux fois en introduction en page 1, ainsi qu'en page 15. Ailleurs dans ce message on lit encore que le crédit comprenait, je cite:

- le "réaménagement de l'agora, des rues adjacentes et adaptations y relatives" (page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe);
- "la mise aux normes des infrastructures de l'ensemble du secteur" (page 1, 7<sup>ème</sup> paragraphe);
- les "infrastructures", "collecteurs", "travaux" de l'allée du Cimetière (pages 4, 5 et 18);
- la "remise en état de l'allée du Cimetière et du chemin Saint-Léonard" (fin de citation en page 17);
- les "aménagements extérieurs" du secteur, notamment bacs, plantes et éclairage (page 18).

Et que dire des plans, on les voit en page 10, en page 13, et aussi le plan principal du parking en annexe? Ils montrent très clairement tous les trois un projet d'allée du Cimetière bordée d'un petit trottoir, lequel s'élargit sur le chemin Saint-Léonard pour rejoindre la place du Fair-Play -c'est exactement ce que l'on veut faire maintenant mais c'était déjà prévu en 2019-, ainsi que le long de ce trottoir plus large derrière le parking une large bande verte tout le long du parking. Et oui, chère minorité de la Commission financière, c'est exactement le même périmètre.

Certes, en 2019, on n'avait pas prévu de 30km/h, d'adaptation d'arrêt de bus, ni de supprimer 26 places de parc. On nous dit aussi maintenant qu'il serait préférable que la bande verte prévue contre le parking soit plutôt contre le mur du cimetière avec de grands arbres, car la végétation montante qui avait été prévue contre le parking, annoncée à qui mieux mieux, ne pourrait pas pousser à cet endroit. Le présent message ne nous présente même pas le début d'une réflexion d'ensemble pour le secteur au sud: les trouées de la galerie cantonale et les parcelles du Café Saint-Léonard acquises par la Ville. On n'a même pas pensé maintenir à l'entrée immédiate du cimetière les "dépose-minute" indispensables - la majorité de la Commission de l'édilité l'a aussi dit - pour les visiteurs qui embellissent quotidiennement le cimetière de lourdes décos et autres gerbes et terrines.

Peut-être le montant prévu en 2019 pour la réfection des routes était-il modeste (CHF 245'000.- tout de même), mais le cœur du présent projet a déjà été voté et financé en 2019. Bref, finissez enfin, avant les championnats du monde, le job que le Conseil général a déjà accepté et financé il y a plus de cinq ans! Et, cher Conseil communal, revenez au Conseil général:

- soit avec une demande complémentaire et raisonnable, limitée aux quelques éléments non prévus en 2019 qui demeureraient indispensables, si vous l'estimez nécessaire;
- soit avec un projet étendu à la partie sud du secteur et aux abords du Café Saint-Léonard.

Par ces motifs, la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, par ses 4 membres du Centre/PVL, du PLR et de l'UDC, invite le Conseil général à renvoyer le présent message.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** A travers le présent message, le Conseil communal sollicite de la part du Conseil général un crédit d'ouvrage de CHF 2'713'265.- TTC +/-10% pour les routes connexes à la patinoire communale P2, soit l'allée du Cimetière, le chemin Saint-Léonard, ainsi que les arrêts de bus attenants à la patinoire P1 de la rue de Morat.

Ce montant a été consolidé avec les offres d'entreprises reçues, représentent environ 70% du coût des ouvrages.

Cela a été dit par le vice-président de la Commission, ces travaux complètent ou terminent finalement une évolution de ce site qui a commencé en 1982 avec la construction de la P1, l'ancienne patinoire communale Saint-Léonard.

Depuis lors, le site s'est retrouvé en constante évolution, avec un concours d'architecte en 1990 qui traçait déjà les grandes lignes de l'évolution urbanistique du site sportif Saint-Léonard, la construction de la halle omnisports en 2008, la patinoire communale P2 en 2010, l'inauguration du pont de la Poya avec la galerie souterraine en 2014 et la halte ferroviaire en 2024. Vous imaginez bien qu'en 1982, lorsque les édiles de l'époque se sont prononcés en faveur de crédits d'ouvrage, ils ne pouvaient pas imaginer que 20, 30 voire 40 ans plus tard le site allait prendre la forme qu'il a aujourd'hui.

Ensuite il y a eu l'inauguration en 2020 de la P1, à présent dénommée BCF Arena - certains dans cette enceinte en connaissent très bien l'intérieur -, et l'acceptation le 9 avril 2019 par le Conseil général du crédit d'ouvrage pour l'agrandissement de la P2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics, ainsi que, et aucun des rapporteurs de Commission ne l'a soulevé pour l'instant, l'acceptation toujours par le Conseil général, le 31 mai 2022, du montant pour le rachat de la part des investissements de la Ville pour le concept énergétique du site de Saint-Léonard. Pourquoi je mentionne également ce message? C'est justement parce qu'il démontre la vision absolument globale que le Conseil communal a sur l'évolution de ce site. J'y reviendrai par la suite.

Si on peut synthétiser l'objet du présent crédit d'ouvrage en une phrase, je le tenterais en disant qu'il s'agit ici de créer un cheminement piétonnier sécurisé et de qualité sur l'allée du Cimetière, de créer une bande verte contre le mur du cimetière qui s'élargit afin de créer une place d'entrée au cimetière au niveau du chemin Saint-Léonard - cela aussi n'a pas encore été évoqué - et de mettre en conformité à la LHand l'arrêt de bus existant Stade-Patinoire.

Oui, cela a été dit, le projet a évolué depuis le crédit d'ouvrage de 2019. Comme cela a été démontré en séances des deux Commissions, plans et cartes à l'appui. Contrairement à ce qui vient d'être dit par le rapporteur de la minorité de la Commission de l'édilité, le périmètre s'est sensiblement modifié par rapport à ce qui était prévu en 2019. D'ailleurs, M. le vice-président de la Commission financière a pu expliquer aux membres de la Commission financière l'évolution du périmètre entre 2019 et 2025 sur la base de la présentation faite par les représentants du Conseil communal et de l'administration. Dans le message de 2019, il n'était pas prévu d'intervenir également sur l'entrée du

cimetière, contrairement au périmètre qui est couvert par le présent message. Cela a aussi été dit, le projet a également évolué en termes d'éléments constructibles puisque, comme cela a été justement relevé, avant un montant de CHF 245'000.- était prévu d'un point de vue constructif uniquement pour une remise en état des trous du chantier de construction, alors que vous le voyez, ici, on est dans quelque chose de complètement différent avec ce présent crédit.

Ce ne sont pas CHF 245'000.- qui étaient prévus dans le message n° 38 de la législature précédente pour l'entier des espaces extérieurs. Vous avez vu dans le message n° 38, ce sont CHF 3.4 millions qui étaient prévus pour tous les aménagements extérieurs (Ndr.: voir dernière page des annexes dudit message). Ici on parle notamment aussi de ce qui était à l'époque L'Agora et qui est devenu entre-temps la place du Fair-Play. La partie où se superposent le périmètre couvert en 2019 pour les routes connexes et le périmètre du présent message, c'est justement ce montant de CHF 245'000.-, mais c'est tout. Ces CHF 245'000.- sont donc comprise dans les CHF 3.4 millions. Là aussi, notamment en Commission financière, on a même donné les éléments au CFC-près. Aussi la possibilité ici, cela avait été souhaité par la Commission financière, de prendre connaissance de tous les CFC pour avoir tout le détail, étant bien évidemment précisé que lors du moment du décompte du crédit qui faisait partie du message n° 38 ces éléments pourront le cas échéant de nouveau être discutés.

Je mentionnerai encore cinq points qui ont fait que le projet a évolué pour arriver à sa maturité telle qu'elle est présentée aujourd'hui:

1. Volonté de sécurisation des sorties nord de la P1 et des sorties de secours de la P1 et P2 ainsi que du passage de ces routes en zone 30 km/h.
2. Redimensionnement de la route appelée chemin Saint-Léonard comme une route à usage de service et d'accès au dépôt du Secteur des parcs et promenades ainsi qu'à la déchetterie de Saint-Léonard, ce qui faisait que cette route devenait beaucoup trop large par rapport à l'utilisation future.
3. Ajout de surfaces perméables pour la biodiversité et contre les îlots de chaleur en créant une bande de prairie maigre au pied du mur du cimetière.
4. Augmentation de la canopée en y plantant une allée d'arbres. Vous avez vu dans le message le rappel de l'allée d'arbres historique qui se situait déjà à ce niveau-là, et la formation d'une barrière végétale entre l'activité sportive, ludique, festive et le périmètre du cimetière qui est plutôt voué au recueillement et à la sérénité.
5. Création d'un dégagement qualitatif au porche d'entrée du cimetière en éloignant progressivement le tronçon nord du chemin Saint-Léonard de l'enceinte du cimetière.

J'ajouterais quelques mots par rapport au phasage des travaux. Oui, ce phasage est sportif, comme cela se doit pour un tel périmètre, bien évidemment. Là, on est en discussion avec toutes les parties prenantes, que cela soit L'Antre, Gottéron ou les organisateurs du championnat du monde de hockey sur glace qui auront lieu l'année prochaine. Actuellement, il est prévu d'intervenir probablement en deux phases, c'est encore à affiner. On intervient d'abord a priori sur l'allée du Cimetière, on finirait tous ces travaux, on les arrêterait et, après le championnat, on recommencera avec le chemin Saint-Léonard.

Nul besoin donc de préciser qu'en cas d'acceptation de la demande de renvoi telle qu'elle a été formulée, ce planning ne pourra pas être tenu.

Le Conseil communal vous invite donc à entrer en matière, à rejeter la demande de renvoi et à soutenir le crédit d'ouvrage soumis.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

##### Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Jean-Noël (PLR).** Le message n° 50 a suscité de nombreuses questions et interrogations dans notre groupe. Sur le fond, le groupe libéral-radical se réjouit de cette demande pour améliorer la carte de visite de l'entrée de la ville et de son site sportif. Nous regrettons toutefois la forme qui rend le message très difficile à suivre, à comprendre et à soutenir. Le site est encore amené à se développer avec des nouveaux vestiaires, une jonction vers le quartier de Torry-Est et peut-être une fois la piscine H2léo. Y a-t-il une vision sur tous ces projets ?

Fondamentalement, nous devrions voter aujourd'hui un crédit complémentaire au crédit d'ouvrage pour la réalisation de l'agrandissement de la P2 et de la construction du parking Saint-Léonard voté le 19 février 2019. Les aménagements étaient inclus dans le projet.

Voici les chiffres.

Études et réalisation	Coût ouvrage TTC +/- 40%	
Patinoire 2	7'261'000.00	Chiffrage par regtech, mandataire P1
Parking	9'176'000.00	Chiffrage par regtech, mandataire P1
Espaces publics	6'198'000.00	Chiffrage par Ville de Fribourg
Assainissement	500'000.00	Déplacement conduite EU + rétention pour le site entier
Salaires (2016 à 2021)	325'000.00	
PAD	120'000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>23'580'000.00</b>	

Nous nous sommes posés la question de savoir à quoi ont été utilisés ces CHF 6'198'000.- mentionnés sous "espaces publics". Question que nous vous posons et à laquelle nous attendons une réponse.

On saisit aujourd'hui l'opportunité de créer une barrière végétale entre le cimetière et le centre sportif et on veut introduire une zone 30: tous des éléments qui vont de soi dans une telle zone. Ce qui ne va pas de soi, c'est le choix des arbres, dont les fruits (les baies du bourdaine (*Frangula alnus*), qui ressemblent à des myrtilles, et les fruits du troène commun (*Ligustrum vulgare*)), sont toxiques pour l'être humain.

Le groupe libéral-radical s'est également posé la question de l'urgence du chantier quelques mois avant les championnats du monde de hockey, même s'il est évident que l'allée du Cimetière (entre les terrains synthétiques et les patinoires) est dans un état déplorable et mérite en urgence des

travaux. Mais ces travaux sont-ils compatibles avec les mesures de police lors des soirs de matchs? Nulle n'est mention sur ce sujet. Est-ce que la police cantonale est partie prenante sur les travaux ? Concernant le chemin de Saint-Léonard derrière le parking, effectivement, ce n'est pas une priorité. On peut attendre après les championnats du monde.

Enfin une petite surprise: l'intitulé inscrit au plan financier 2025-2029 à la rubrique 620.5010.151 "Aménagements du chemin Saint-Léonard" était trompeur, car là on ne parlait que du chemin de Saint-Léonard. Avec la même somme, à CHF 70'000.- près, on va requalifier l'ensemble des projets "Allée du Cimetière, chemin Saint-Léonard, arrêts de bus".

Encore une fois, ce message manque un peu de transparence et devient un fourre-tout. Nous restons convaincus qu'il s'agit d'un dépassement du crédit voté le 19 février 2019.

Le groupe libéral-radical demande des précisions, afin de ne pas offrir une triste carte de visite du site sportif Saint-Léonard aux 160 télévisions du monde entier, qui vont venir couvrir cet événement. Sans réponse pertinente et convaincante, le groupe libéral-radical soutiendra le renvoi de ce message, encore une fois pas contre le projet, mais contre le mauvais timing et le manque de transparence.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS s'associe à la demande de renvoi. Nous ne contestons évidemment pas la nécessité d'un réaménagement du secteur, mais bien ce projet et en particulier sur trois points:

- le premier est son aspect dispendieux;
- le deuxième: un urbanisme qui nous semble assez peu pertinent et plutôt mal conçu;
- enfin, les lacunes du message sur divers points importants, notamment financiers.

#### L'aspect dispendieux

On s'apprête à dépenser CHF 2.7 millions pour moins de 400 mètres de chaussée. Si vous faites le parcours-là, vous avez 400 mètres entre le coin de la patinoire et le coin du cimetière.

La Ville de Fribourg devrait quand même peut-être songer à être un peu plus attentive à ses dépenses dans un contexte financier qui s'annonce de plus en plus difficile. C'est clairement trop cher, d'autant plus que plusieurs autres quartiers attendent parfois depuis des années des aménagements similaires, notamment des zones 30 km/h ou des choses comme ça, et on les a toujours renvoyés sous toutes sortes de prétextes.

Pour le seul chemin Saint-Léonard, le coût est de CHF 1'157'000.- pour 200 mètres de chaussée. Cela fait quand même assez cher le mètre, vous en conviendrez.

#### La conception du projet.

L'aménagement des voies et des arrêts de bus ne se discute pas, l'allée du Cimetière doit effectivement être adaptée pour recevoir le public de la patinoire, là, il n'y a aucune discussion et je suis tout à fait d'accord avec ça. Par contre, l'aménagement du chemin Saint-Léonard ne nous semble vraiment pas pertinent. La plantation de neuf arbres devant un mur ne répond à aucune

logique. Il faut déjà dépenser CHF 100'000 pour consolider les fondations du mur et CHF 80'000.- pour le protéger. On a donc déjà dépensé CHF 180'000.- et on n'a pas encore planté le moindre arbre dont on ne connaît d'ailleurs absolument pas le coût.

Le message n'explique pas non plus du tout de manière convaincante pourquoi on a renoncé à végétaliser la façade du parking. Indiquer que c'est parce qu'elle est située au nord est faux. Non seulement parce qu'elle n'est pas au nord, mais à l'est. En plus, il existe évidemment toutes sortes de plantes qui sont tout à fait capables de pousser au nord et qui prospèrent parfaitement à l'ombre (le lierre, la vigne vierge, le chèvrefeuille et autres).

Tout en restant sur ces questions d'exposition, le mur du cimetière est à l'est. Si on plante des arbres le long du mur, ils n'apporteront pas d'ombre pendant la journée, ils en apporteront le matin, mais pas pendant la journée, en tout cas pas pendant l'après-midi, durant les moments les plus chauds de la journée. L'argument de l'îlot de chaleur ne tient donc pas non plus. En outre, ces arbres sont plantés de l'autre côté de la chaussée. Cela veut dire que les personnes qui attendent le bus ne pourront pas être à l'abri des arbres ou se mettre sous les arbres puisque le bus sera de l'autre côté. Encore une fois, il y a là vraiment des choses qui sont, à mon avis, assez mal réfléchies.

L'implantation des arbres représente donc beaucoup à nos yeux à un exercice alibi en l'occurrence. Si on veut planter des arbres, on a assez d'endroits ailleurs pour les planter de manière beaucoup plus pertinente.

De même, l'aménagement du passage surélevé devant le portail du cimetière, à quoi sert-il vraiment? Y a-t-il vraiment un problème de circulation pour absolument faire ralentir les véhicules et obliger les bus de l'emprunter à chaque fois? Je ne sais pas si c'est vraiment très pertinent.

La pose de bornes rétractables est tout à fait obligatoire, je pense, pour pouvoir garantir que ce tronçon ne soit pas employé par des personnes non autorisées. Ceci est donc tout à fait bien. Par contre, l'idée d'une zone 30 km/h est aussi assez discutable, à mon avis. Est-ce vraiment utile d'avoir une zone 30 km/h dans une rue en impasse, puisqu'il s'agit bien d'une impasse où le principal élément de circulation serait les bus et les voitures qui entrent et qui sortent du parking? Je pose la question, je ne suis pas non plus tout à fait certain que ce soit absolument indispensable.

Troisièmement, le message est lacunaire et peu clair, notamment au plan financier.

Le chapitre de l'éclairage, par exemple. Evidemment, il en faut un, c'est clair. Mais on passe d'un coût estimé à CHF 16'000.- en page 18 du message, tel qu'il est décrit dans la description des postes, à CHF 80'000.- en page 19, sans que l'on ait d'explications sérieuses pourquoi ce coût est multiplié quasiment par cinq.

Les bornes passent de CHF 36'000.- en page 17 à CHF 115'000.- en page 19, là aussi sans explications très claires. Encore une fois, j'ai un peu des soucis avec cela.

La possibilité de subventions est certes mentionnée, mais aucun montant n'est fourni, ni pour le PA2, ni pour l'Agglo, ni pour les arrêts de bus. La Commission financière a obtenu après-coup, à sa demande, l'information indiquant que les arrêts de bus coûtent à peu près CHF 120'000.- chacun, cela fait donc CHF 250'000.-. Ces renseignements, nous les avons obtenus, mais seulement après.

De plus, chose tout à fait étrange, le chiffre de la plantation des arbres proprement dit n'est pas fourni. On ne sait pas ce que peuvent coûter ces arbres. Est-ce qu'ils coûtent CHF 10'000.-, 20'000.- ou 50'000.-? On ne le sait pas. On sait que c'est la portion congrue de l'aménagement, c'est clair, mais enfin ça on ne le sait pas.

Tous ces éléments ont fait que, en fin de compte, un renvoi s'impose pour que le Conseil communal nous soumette un message qui réponde à ces diverses questions et qui soit surtout moins coûteux. Je pense qu'un objectif de moitié moins cher ne serait pas exorbitant.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Dick Johan** (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention le message n° 50 concernant le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des routes connexes à la patinoire communale P2.

Nous souscrivons pleinement au rapport de minorité de la Commission de l'édilité.

En effet, le 19 février 2019, le Conseil général validait un crédit d'ouvrage (message n° 38 de la précédente législature) destiné déjà au "réaménagement des espaces publics du secteur Saint-Léonard".

Aujourd'hui, près de six ans plus tard, nous constatons que le message soumis au Conseil général est une copie quasi identique de celui de 2019.

Dans un contexte où les exigences en matière de planification et de responsabilité budgétaire sont plus élevées que jamais, nous ne pouvons accepter qu'un crédit presque similaire soit soumis à nouveau. Ce procédé soulève des questions: comment sont planifiés et engagés les deniers publics?

Par conséquent, nous invitons le Conseil général à renvoyer ce message.

Rapport du groupe des Vert·e·s

**Schaller Alicia** (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a pris connaissance avec attention du message n° 50. Dans sa globalité, le projet satisfait l'ensemble du groupe.

Le secteur de Saint-Léonard est la porte d'entrée en ville pour chaque nouvel·le arrivant·e. Il est donc judicieux d'y apporter l'importance nécessaire et de soutenir les investissements réalisés pour cet ouvrage. Le groupe des Vert·e·s soutient le Conseil communal dans sa volonté d'améliorer la situation pour les piéton·ne·s et de végétaliser cette zone minérale en vue de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains. On ne peut que se réjouir de l'ajout d'arbres dans une zone qui est fortement bétonnée et qui est un four en été. Le groupe des Vert·e·s encourage le Conseil communal à perpétuer sa réflexion globale d'arborisation dans chacun de ses projets sous cette optique.

Sensibles à la question de la nature en ville, les Vert·e·s auraient toutefois espéré que le choix des espèces d'arbres soit indigène et que le projet englobe une stratégie plus importante d'aménagement du périmètre de la zone de Saint-Léonard. Si la végétalisation joue son rôle de

climatiseur évident, le groupe des Vert·e·s encourage le Conseil communal à favoriser aussi le choix des sols perméables partout où cela est possible.

En vue de soutenir sa stratégie d'aménagement vert, la majorité du groupe des Vert·e·s soutiendra ce projet, nonobstant ces quelques considérations mentionnées à l'instant. Il va de soi qu'il ne serait pas judicieux de soutenir une éventuelle demande de renvoi. Aucune raison matérielle ni financière ne permet de justifier un tel renvoi. Le groupe s'opposera à cette demande, celle-ci allant à l'encontre de l'objectif de la Ville de Fribourg d'améliorer la qualité de vie, le bien-être des habitant·e·s en favorisant une meilleure santé physique et mentale de tout individu, mais aussi plus largement, de contribuer à rafraîchir les milieux urbains et de protéger la biodiversité.

#### Rapport du groupe socialiste

**Mosoba Immaculée (PS).** Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention du message qui nous est soumis ce soir. Ce projet est une étape attendue dans la requalification globale du site de Saint-Léonard, qui s'inscrit dans une dynamique de transformation à la fois fonctionnelle, paysagère et urbaine.

Nous saluons ce message qui représente une suite logique et cohérente des transformations entreprises depuis plusieurs années à Saint-Léonard. Après l'agrandissement de la patinoire P2, la création du nouveau parking, et l'aménagement de la place du Fair-Play, il est désormais indispensable de requalifier les espaces qui relient ces infrastructures aux réseaux de mobilité et aux quartiers environnants.

La création d'une zone 30 km/h, la mise aux normes des arrêts de bus, la hiérarchisation des flux entre piétons, bus et véhicules, ainsi que la végétalisation du chemin Saint-Léonard sont autant d'éléments qui répondent concrètement à notre vision d'un urbanisme apaisé et respectueux de l'environnement et qui répondent aux exigences notamment de sécurité, d'accessibilité, de durabilité, et de lisibilité de l'espace public.

Ce projet permet aussi de renforcer la cohérence -y compris esthétique- de l'ensemble du site, en assurant une transition harmonieuse entre les fonctions sportives, commémoratives et résidentielles du quartier ainsi que par le recours à des matériaux déjà utilisés sur la place du Fair-Play. Ce réaménagement est aussi une réponse claire aux besoins de sécurité liés aux manifestations sportives d'envergure, comme les matchs de Gottéron ou les futurs championnats du monde de hockey, avec un dispositif de barriérage prévu et des flux mieux organisés, tels que les bus de renfort.

Il convient de noter que le présent message répond aussi à des demandes politiques exprimées depuis plusieurs années, y compris dans cette enceinte. Lors des débats sur le crédit d'ouvrage de la patinoire P2, des voix -y compris du groupe socialiste- s'étaient élevées pour réclamer une meilleure végétalisation du site, une réflexion sur les liaisons piétonnes, et une attention particulière portée aux accès pour les personnes à mobilité réduite. Ces demandes ont été entendues.

En Commission de l'édilité, le projet a été présenté de manière transparente et approfondie. Si certains se sont interrogés sur les choix passés ou sur la coordination avec les anciens crédits, les explications fournies sur l'évolution du projet, sur le changement de paradigme entre simple remise en état et véritable requalification, ont permis de clarifier les choses. Le projet a été adapté au fil des

années, en lien avec de nouvelles exigences techniques, de mobilité et d'intégration paysagère. Il reflète les réalités d'aujourd'hui et non plus celles d'hier.

En termes de financement, le groupe socialiste considère qu'il s'agit d'un investissement structurant et utile qui assure une lisibilité des espaces et des usages qui sera bénéfique pour les usager·ère·s. De plus, il est important de rappeler qu'un tel projet est cofinancé et qu'il pourra bénéficier de subventions fédérales (mobilité douce) et cantonales (arrêts de bus LHand) qui soulageront la charge pour la Ville.

Ainsi, les critiques émises par la droite et partagées par le Centre gauche-PCS ne doivent pas remettre en cause la nécessité du projet actuel qui représente un réaménagement qualitatif en intégrant des infrastructures durables, des équipements adaptés à la mobilité douce, et des solutions paysagères de qualité.

Dans cette suite, le groupe socialiste tient aussi à saluer l'importance donnée à la qualité paysagère et environnementale du projet. La plantation d'une allée d'arbres et d'une prairie maigre le long du mur du cimetière n'est pas un geste symbolique. Elle permet de créer une séparation douce entre le lieu de recueillement et le secteur sportif, de renforcer la biodiversité urbaine et de lutter concrètement contre les îlots de chaleur. Cette trame végétale s'inscrit dans une logique d'adaptation climatique, que nous considérons comme prioritaire dans tous les projets d'aménagement.

Enfin, ce projet est une réponse directe aux objectifs que notre groupe défend depuis longtemps: une ville plus inclusive, écologique, accessible et socialement responsable. Il reflète une gestion communale qui prend en compte les usages quotidiens, les contraintes techniques, et les attentes des générations futures.

Le groupe socialiste tient ainsi à remercier le Conseil communal et les Services concernés pour la qualité de la réflexion et le travail fourni. Il votera sans réserve ce crédit d'ouvrage, car il va dans le sens d'une ville plus sûre, plus verte, plus accessible et plus agréable à vivre.

#### Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Notre groupe, sans surprise, soutiendra la demande de renvoi de ce message et refusera ce dernier si la demande de renvoi devait être rejetée. De nombreux éléments ayant été évoqués par les rapports de la Commission financière et de la minorité de la Commission de l'édition, je serai succinct.

Comme bien des membres de ce Conseil, notre groupe a débuté la lecture de ce message avec un regard plutôt positif et partage les vues de l'Exécutif quant à la nécessité de refaire le bitume. Mais c'est au moment de la facture que nous avons quelque peu déchanté. Le message n° 38, adopté par le Conseil général lors de la précédente législature, voit son montant d'alors de CHF 245'000.- être multiplié par onze. On peut se poser des questions. Non seulement, on nous fait voter sur un nouveau projet, alors que l'ancien n'a même pas été réalisé et sans nous le présenter comme un crédit complémentaire mais, en plus de cela, on voit la facture grimper. Alors, certes, il s'agit de plus qu'une remise en état. Il y a quelques menus compléments (30 km/heure, arrêts de bus), mais de là à demander pratiquement CHF 3 millions pour des finitions – terme employé la semaine dernière par

notre Exécutif –, c'est un peu fort de café! Comme tout le monde dans ce Conseil, nous apprécions de voir grandir les arbres, et ce d'autant plus à l'arrivée des beaux jours. Ce ne sont bien entendu pas les arbres en eux-mêmes qui nous gênent, mais bien les montants articulés et les arguments employés sans prétexte que l'on aime les arbres, qu'il importe le prix, d'ailleurs que l'on ne connaît pas. Les principaux arguments avancés pour l'adoption de ce message sont la lutte contre les îlots de chaleur, la séparation des espaces, la création d'un bel aménagement pour les championnats du monde de 2026.

Si la lutte contre les îlots de chaleur est nécessaire et qu'un véritable engagement de la Commune est souhaité à ce propos, on peut se demander si commencer ce combat par l'un des lieux les plus excentrés, mais surtout l'un des lieux qui se trouvent justement à proximité de nombreux arbres que l'on trouve de l'autre côté du mur, ceux du fameux cimetière que l'on aimerait cacher, est bien judicieux. On nous parle de vouloir séparer l'espace de recueillement de celui du sport par une barrière végétale, mais pour quelle raison ?

Si au Centre nous sommes plutôt amateurs de ponts que de barrières, nous sommes également inquiets de découvrir, lors des Mondiaux 2026, des barrières de chantier plutôt qu'une barrière végétale, et cela avec ou sans renvoi, sachant que, depuis cinq ans, celle qui était prévue de l'autre côté de la route n'est toujours pas sortie de terre.

De manière plus générale, notre groupe déplore également la suppression de certaines places de parc à proximité du cimetière. Ces places sont précieuses pour déposer des personnes âgées ou pour apporter des décorations lourdes.

Notre groupe se demande également s'il ne serait pas préférable d'avoir une vue d'ensemble du site avant de vouloir faire de rapides petits aménagements coûteux. Généralement, on a la vue d'ensemble ou une proposition de phasage avant de faire les finitions, mais visiblement à Fribourg, on fait les finitions avant. Comme pour d'autres projets récents, on propose un projet gris et on revient dessus quelques années plus tard en faisant exploser les coûts. Si faire de la politique, c'est prévoir, on peut regretter ces manques de vision, car déconstruire pour rebâtir a également un coût, non seulement économique, mais aussi environnemental.

En conclusion, le groupe Le Centre/PVL demande le renvoi du message n°50, et subsidiairement son rejet. Nous demandons au Conseil communal de prioriser, de proposer des projets à des coûts raisonnables et de lutter contre les îlots de chaleur, en commençant par les lieux les plus stratégiques, ailleurs en ville.

**Rugo Claudio (PA).** J'ai oublié de saluer deux docteurs présents dans la salle: la Dre My-Huê Truong, qui assiste régulièrement à nos séances. On a la chance ce soir, s'il se passe quelque chose au niveau de la santé, d'avoir un deuxième docteur dans la salle. C'est mon ami, le Dr. Robert Kalicki, qui est probablement en train de faire des photos. Je les salue bien et j'en arrive au débat.

Attention avec les termes que vous utilisez, M. J.-T. Vacher, sortir de terre, là au cimetière, il faut faire attention. Et puis, Mme A. Schaller, c'est vrai que Saint-Léonard, c'est la porte d'entrée de Fribourg, mais c'est aussi la porte de sortie. C'est pourquoi, c'est vrai, ce 30 km/h me pose problème. Sur les présences, c'est vrai, nous avons le quorum, nous sommes assez pour voter. Par contre, le Conseil communal est rapetissé, 40% du Conseil communal est absent ce soir, je le note. J'espère que

cela figurera dans le procès-verbal. Il y a aussi des absences à la Commission financière. Une Commission de 11, cela fait trois absents ...

**Le président.** M. le conseiller général, venez-en sur le message qui est à l'ordre du jour. Les salutations sont faites par moi et les présences figureront au procès-verbal.

**Rugo Claudio (PA).** D'accord, mais je constate - car personne ne l'avait constaté - qu'il y avait trois membres de la Commission financière qui étaient absentes. J'ai fait mes calculs.

**Le président.** Nous sommes au point 5, soit au message qui nous est soumis par le Conseil communal.

**Rugo Claudio (PA).** Je continue. À la lecture du message n° 50, une question m'est venue. Les poches pleines, que fait le Conseil communal pour dépenser l'argent du contribuable? C'est la question qui m'est venue et je développe: biodiversité, îlots de chaleur, réchauffement climatique et tout le tsointsoin, c'est ce que l'on entend à chaque fois depuis un certain temps. Est-ce que chaque fois que la Ville de Fribourg plantera quelques arbres, on aura droit à ce même laïus pour complaire au verdâtre desséché? Les trois essences d'arbres ne sont pas mises en évidence dans le plan. Cela en dit long sur le manque de coordination entre les différents Services. Les 15 arbres apparemment sont les mêmes. Le postulat déposé par Mme A. Butty Revaz et moi-même, pourtant accepté par le Conseil général, n'a pas trouvé d'écho au niveau du Conseil communal une année après.

M. M. Page, j'ai beaucoup apprécié votre intervention. Vous avez oublié de dire que la perte de CHF 3 millions pour la première heure de parking, vous avez oublié de la mentionner, c'était sûr qu'elle allait venir. C'est vrai, le mur est à l'est et le Conseil communal à l'ouest.

J'en arrive à ma conclusion qui est aussi l'introduction, c'est la question: les poches pleines, que fait le Conseil communal pour dépenser l'argent du contribuable?

**Andrea Diana (Vert-e-s).** J'aimerais quand même revenir sur la biodiversité. Je suis étonnée par le choix des espèces d'arbres et d'arbustes. Il y a trois arbres exotiques, trois arbustes exotiques et trois arbustes indigènes. Cela signifie que, sur les neuf espèces au total que l'on souhaite planter, six sont des espèces exotiques et on laisse seulement trois espèces indigènes.

Les problèmes avec les espèces exotiques:

- souvent, elles ne s'intègrent pas dans la chaîne alimentaire;
- ne nourrissent pas la faune indigène;
- remplacent des espèces locales;
- peuvent devenir invasives;
- peuvent servir de porte d'entrée à des espèces d'insectes invasives;
- sont responsables du déclin de la biodiversité;
- il faut comprendre que l'utilisation de plantes exotiques pour végétaliser la ville représente un risque pour la biodiversité locale et globale.

**Page Maurice (CG-PCS).** On voit un schéma en page 11 avec 15 arbres, mais si vous regardez le plan figurant en fin de cahier, vous n'en avez plus que 13. Où sont passés les deux autres?

Quant au plan de la page 10, donc la coupe des arbres, on voit bien qu'il n'y a pas du tout de bande herbeuse après les arbres. Les arbres sont plantés à une distance peut-être de 1 mètre, 1.2 mètre du mur et pas plus. Il n'y a donc pas de bande herbeuse derrière les arbres, on ne pourra pas passer facilement, en tout cas pas.

Voilà pour mes questions supplémentaires.

**Bourgarel Gilles, vice-président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** Je souhaite juste préciser à M. C. Rugo que vous trouvez le plan de répartition des arbres en page 11. Je vois donc manifestement que vous avez lu très distraitemen le message. Quant à la nécessité de la zone 30 km/h, je crois l'avoir bien expliquée. Il y a de fortes affluences avec tous les entraînements et c'est également une question de sécurité pour les juniors, d'autant plus que l'on est sur des voies au tracé absolument rectiligne et que l'on connaît certains fous du volant. Même s'ils ne sont pas nombreux, ils restent très dangereux. Prendre le risque à ce niveau-là, c'est une lourde responsabilité que vous endossez, M. M. Page. Je n'ai pas d'autres remarques.

**Schenker Claude, rapporteur de la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** J'interviens juste en réaction à la majorité de la Commission de l'édilité, en précisant que dans le plan de 2019, un trottoir était déjà prévu tout le long des bâtiments P1, P2, parking.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Après mon intervention, je me permettrai de céder encore la parole au directeur de la Police locale et Mobilité, pour quelques compléments plus axés sur la mobilité.

De manière générale, je remercie les deux groupes qui se sont prononcés en faveur du message, respectivement du crédit d'ouvrage. Je remercie également tant les membres des Commissions pour l'échange que l'on a eu en commission que tous les groupes qui se sont prononcés ce soir, même s'ils ne sont pas tout à fait alignés avec le positionnement du Conseil communal. En écoutant certaines interventions de certains représentants de groupes, j'ai commencé à réfléchir aux pommes et aux poires puisqu'il me semblait que de temps en temps on comparait des choses moyennement comparables.

Je reviens sur l'intervention du représentant du groupe libéral-radical, et cela sera aussi du coup la réponse à une de vos questions. Vous avez cité, sauf erreur, la page 15 du message n° 38 lorsque vous avez fait le décompte entre les CHF 23'580'000.- de l'époque et les 6'198'000.- qui sont pour les espaces publics. Vous avez demandé ce qu'il s'est passé entre deux. Il s'agissait d'un montant estimé de crédit d'ouvrage, au moment de la demande du crédit d'étude. Ce n'est pas du tout le montant qui a été voté par la suite, lequel était inférieur de CHF 2 millions. Si vous continuez à lire le message, vous le voyez. Je vous reconfirme donc que le montant prévu - je fais référence à la page 18 du même message - dans le cadre du message n° 38 pour les aménagements extérieurs *CFC 4 Aménagements extérieurs* était de CHF 3.4 millions. Je vous reconfirme qu'à l'intérieur de ces CHF 3.4 millions, un montant de CHF 245'000.- était prévu. Les membres de la Commission financière et de la Commission de l'édilité ont le plan encore en tête qui a été présenté lors des deux séances de commission entre l'état 2019 et l'état 2025. On voit la délimitation des secteurs de ce qui était prévu dans le périmètre 2019 et ce qui était prévu dans le périmètre 2025.

Lorsque l'on dit que le montant est multiplié par 11, non, ce n'est pas le même projet. Le Conseil communal pourrait entendre une critique disant qu'il y a un dépassement de crédit si on parle du même projet, du même périmètre, et que l'on ne maîtrise pas les coûts. Or, en l'occurrence, ici comme d'ailleurs pour un autre message, vous nous rappelez les plantations complémentaires de deux arbres, on est dans une modification de projet, dans une évolution du projet qui est demandée par le présent message.

La même question des pommes et des poires, je me la suis posée lors de l'intervention du représentant du groupe CG-PCS. Si je prends l'exemple, de tête c'était assez rapide je m'excuse donc si je n'ai pas pu prendre note de tout mais un élément m'est resté, il s'agit de la question de l'éclairage public. Sauf erreur, vous avez posé la question: en fait le message est lacunaire, on ne comprend pas -je me réfère ici aux pages 18 et 19 du message actuel-, on ne comprend pas pourquoi une fois on parle pour l'éclairage de CHF 16'000.- et ensuite ça passe à CHF 80'000.-. Sauf erreur c'était ça la question. Merci de votre confirmation. Evidemment, je regrette que la question n'ait pas été posée en Commission financière, ce qui aurait permis déjà de donner la réponse, mais je vous la donne maintenant. Vous trouvez à la page 18 du message actuel l'état du devis estimatif du 18 juin 2024, c'est le titre même de cette figure 22, et vous trouvez ensuite à la page 19 justement l'explication de l'évolution des coûts entre le devis estimatif et le montant du présent message. On vous dit, concernant l'éclairage justement, que le montant de l'époque du devis estimatif vieux d'une année ne tenait pas compte du plan lumière de la Ville. Or, le crédit qui vous est demandé aujourd'hui tient compte du plan lumière. C'est la raison pour laquelle l'éclairage public est donc nouvellement estimé à CHF 80'000.- et plus à CHF 16'000.-. Tous ces éléments figurent dans le message tel quel et, évidemment, s'ils n'avaient pas suffi en séance de Commission, on aurait pu encore apporter des éléments complémentaires. Il me paraît un peu compliqué de le faire en plenum pour chacun des postes. Mais, évidemment, si telle devait être la demande du Conseil général, on se tient à votre entière disposition.

Peut-être encore une chose par rapport à la question des aménagements extérieurs qui faisaient l'objet du message n° 38. Vous nous rappelez peut-être, pour celles et ceux qui étaient déjà là lors de la législature précédente, qu'un grand débat portait aussi sur la question de savoir pourquoi L'Antre SA ne participe pas à ces aménagements extérieurs, pourquoi tout est à la charge de la Ville de Fribourg? La situation n'a pas évolué. Par contre, justement avec l'autre message, notamment avec le rachat des investissements avec le concept énergétique, la Ville et L'Antre SA ont trouvé un chemin que le Conseil général, à l'unanimité, a également validé en 2022. Sous cet angle-là, le Conseil communal estime d'une part que, comme pour n'importe quel autre objet, il opère avec une totale transparence et répond à toutes les questions qui lui sont posées en commissions.

En ce qui concerne la végétalisation, là aussi, comme pour d'autres messages qui sont venus il n'y a pas longtemps au Conseil général, il faut voir que l'évolution du projet faisait -cela date quand même depuis un petit moment- ici, comme par exemple pour la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, ce sont les mêmes essences qui vous sont présentées, tel que le projet a été conçu initialement. Par contre, je peux vous confirmer à nouveau que la Ville travaille justement sur sa liste des essences d'avenir qui, par la suite, servira de guide pour les privés. Elle sera surtout appliquée à chaque projet de la Ville et chaque projet en cours si c'est encore possible de l'adapter avec les essences telles qu'elles figurent sur cette liste qui sera modifiée. Ici, c'est donc encore possible, comme cela a été confirmé en Commission d'édilité, sauf erreur. Cela sera donc encore possible et ça sera fait.

J'en viens à la question des parties prenantes, notamment de la police cantonale. Oui, on peut aussi vous confirmer toutes les parties prenantes: préfecture, police cantonale, Gottéron, L'Antre SA, donc tout le monde à qui vous pouvez penser sont évidemment au courant du phasage. Il y a même un groupe de travail qui les réunit de manière générale pour la question de sécurité du site mais aussi de manière plus spécifique par rapport à ces travaux-là. La Ville ne travaille pas dans son coin sans concerter celles et ceux qui sont impacté·e·s plus fortement.

Par rapport au planning, là aussi sauf erreur le groupe libéral-radical a posé la question. Oui, on tient compte de ces éléments. Il y a deux contraintes majeures: l'une qui est exceptionnelle ou qui est vraiment liée à l'année 2026, l'autre qui est ordinaire. Celle de 2026, c'est le championnat de hockey sur glace. Par contre, l'autre que l'on aurait n'importe quelle année, c'est le championnat tout court. De toute manière, si on veut intervenir à l'allée du Cimetière et/ou au chemin Saint-Léonard, on doit tenir compte du championnat de Fribourg-Gottéron. La fenêtre pour mener un chantier est limitée et, de toute manière, on en tient compte que ce soit en 2026, 2027 ou 2028, peu importe.

Pour conclure, j'aborde la question de la vision. Evidemment, tout dépend de la manière dont vous la définissez. J'ai entendu plusieurs fois ce soir qu'il n'y a pas de vision sur le site. Tout dépend quel est le zoom que vous prenez pour le site. Il y a le premier zoom qui est le site, cela veut dire P 1, P2, parking, halle omnisports et place du Fair-Play. Si vous êtes à ce niveau-là du zoom, eh bien oui, la vision est assez simple: on finit encore ce qui les entoure, le chemin Saint-Léonard, l'allée du Cimetière. Au sud, on ne peut pas intervenir puisque, comme vous le savez, c'est la propriété de l'Etat. Par contre, là où il y a les jolis silos, et c'est quand même important pour la Ville puisque, vous le savez aussi, si vous dézoomez un tout petit peu, il y a les anciens abattoirs, la parcelle qui devra accueillir la piscine. Il y a aussi tout ce concept énergétique qui est prévu. Il est donc prévu sur le site que la chaleur produite par la patinoire puisse être réinjectée dans la piscine. Vous voyez donc, si vous dézoomez un petit peu, vous avez déjà un élément de vision qui va au-delà de la parcelle pure et simple du site qui regroupe les deux patinoires. Et si vous dézoomez encore une fois, effectivement, là je me permets aussi de renvoyer la page 12 du message en lien avec l'achat de la parcelle Saint-Léonard. Je ne sais pas, M. le président, combien de temps vous m'accordez pour développer toute la vision que le Conseil communal a sur Torry-Est, la Poya, la caserne et le parc de la Poya, H2léo, sur tout ce secteur. Enfin, si vous êtes d'accord, je me limite et me permets de vous renvoyer notamment à l'éditorial que j'ai écrit il y a deux 1700 en arrière. Il y a donc une vision très claire de la part du Conseil communal, il sait exactement vers où il va. C'est une nouvelle centralité. Il y a vraiment une urbanisation très forte qui va se faire sur tout ce périmètre-là, mais les temporalités sont différentes. Vous avez d'un côté un PAD qui est tout au début, de l'autre côté un PAD qui n'est pas encore adopté, donc l'allée Saint-Léonard, mais qui est quasiment construite parce qu'on est là-dessus. Donc vous êtes dans d'autres temporalités complètement différentes. Vous connaissez les discussions et/ou les polémiques autour de la parcelle de la caserne de la Poya. Vous avez le parc de la Poya au sujet duquel il y a déjà un postulat qui a été déposé, auquel le Conseil communal a répondu. Et, ce que le Conseil communal a exprimé devant le Conseil général lors du crédit pour l'achat de la parcelle Saint-Léonard est toujours d'actualité. Aujourd'hui, il n'y a pas un projet concret de construction ou de transformation de cette parcelle-là. Aujourd'hui, cette parcelle est, sauf erreur, dans le patrimoine financier, il y a donc un bail et du coup un loyer qui rentre, mais c'est une parcelle absolument stratégique à moyen ou à long terme, très clairement.

Sous tous ces angles-là, je ne peux donc qu'affirmer que le Conseil communal vous invite à rejeter les demandes de renvoi et de voter ce crédit. Je cède encore la parole à M. le directeur de la Police locale et Mobilité.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je commencerai par compléter ce que mon collègue a dit sur tous les éléments liés à la police.

Il est évident que ces séances de coordination ont lieu avec toutes les parties prenantes, c'est la préfecture qui les pilote. Si de telles séances n'existaient pas ou dysfonctionnaient, on n'aurait simplement pas pu rénover et agrandir la P1 tout en maintenant tous les matchs sur le site pendant toute la durée du chantier pharaonique de la P1, ni agrandir le programme de la P2 et construire le parking attenant. Tout ça pour vous démontrer que ça fonctionne très bien.

Je remercie M. G. Bourgarel pour son très bon rapport. Vous avez particulièrement bien synthétisé la séance et je vous en remercie, au nom du Conseil communal. Cependant, je constate qu'il reste encore des interrogations concernant le dépose-minute, et ma réponse précédente n'a visiblement pas suffi à lever tous les doutes. Alors, permettez-moi de réitérer ma réponse ce soir. En 2019, vous avez approuvé un crédit pour un projet d'agrandissement des locaux de la P2, ainsi qu'un parking. Le dépose-minute est dans le parking de 233 places. Vous pouvez y rentrer avec votre voiture, prendre un ticket, et pendant 15 minutes vous ne payez pas. Alors, si votre objectif est d'avoir le stationnement le moins cher du secteur, il est tout à fait possible de se garer dans une place du parking P2, prendre votre gerbe, la déposer à l'entrée, ressortir votre voiture et la mettre ailleurs, sur une place moins chère, ou où bon vous semble, puis retourner déposer votre gerbe où vous le souhaitez. Par conséquent, oui, il y a un gigantesque dépose-minute dans le parking P2, qui sert aussi à toutes les personnes qui vont rechercher des enfants faisant du sport sur le site.

Pour ce qui est de M. M. Page à propos du passage surélevé, je crois qu'il y a une mécompréhension. Si on lit la page 7 du message, on parle d'un trottoir protégé: "Le début de l'allée du Cimetière est signalé par un trottoir traversant surélevé ...". C'est donc bel et bien le début côté route de Morat. A la page 8, il est noté: "La fin de l'allée du Cimetière est ponctuée par un marquage piétons au sol ...". Il n'y a donc pas de trottoir traversant ou de bosses juste avant le virage que le bus va prendre pour s'aligner sur le quai à 22 centimes. J'espère avoir pu lever cette incompréhension.

Je pense qu'avec le nombre d'enfants de tous âges qui pratiquent du sport dans ce périmètre, il n'est vraiment pas superflu de rappeler qu'il est important de limiter la vitesse. Ce n'est rien d'autre qu'une question de responsabilité, comme l'a justement souligné M. G. Bourgarel.

Concernant les places de stationnement, j'ai entendu M. J.-T. Vacher dire que gouverner c'est prévoir, ou quelque chose qui allait un peu dans ce sens. Je ne peux que me permettre de vous renvoyer au message P2 de février 2019, à la page 11, qui expliquait les différentes étapes du stationnement (étape 0, étape 1, étape 2). Ce qu'on voit, c'est que globalement, ça fonctionne, mais ce n'est pas une science exacte. Néanmoins, si je lis l'étape 1, elle précisait que les poches de stationnement terrain de football synthétique, donc c'est exactement celles-ci, cimetière, halle omnisports, salle des fêtes, allaient être supprimées. Or, vous avez vu qu'elles ne sont toujours pas supprimées et que sur cette poche terrain de football synthétique, qui compte 66 places actuellement, on en supprime 26. On est donc en deçà de ce qui avait été annoncé en 2019. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est de vous renvoyer au message de 2019.

**Le président.** Nous sommes donc saisis de plusieurs demandes de renvoi. On ne va pas les passer en revue, tout étant procès-verbalisé.

M. le vice-président de la Commission financière, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

**Sacerdoti Alexandre, vice-président de la Commission financière.** Oui, M. le président.

**Le président.** M. le représentant de la minorité de la Commission de l'édilité, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

**Schenker Claude, rapporteur de la minorité de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** Oui, M. le président.

**Le président.** M. le représentant du groupe libéral-radical, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

**Gex Jean-Noël (PLR).** Je n'ai pas fait de demande de renvoi, j'ai dit que le groupe soutiendra le renvoi de ce message.

**Le président.** Parfait, merci d'avoir précisé cette nuance.

M. le représentant du groupe CG-PCS, je ne me souviens plus ce que vous aviez dit?

**Page Maurice (CG-PCS).** La même chose que M. J.-N. Gex.

**Le président.** Je pense que c'est la même chose au niveau des groupes UDC et Le Centre/PVL.

Nous allons donc voter sur ces demandes de renvoi.

Vote sur la demande de renvoi

**C'est par 37 voix contre 32 et 1 abstention que le Conseil général refuse la demande de renvoi.**

**Ont voté en faveur du renvoi:** 32 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre le renvoi:** 37 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**S'est abstenu:** 1 Ruffieux David (Vert-e-s)

**Examen de détail**

L'entrée en matière étant acceptée et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 50.

**Article premier**

Pas d'observations. Adopté.

**Article 2**

Pas d'observations. Adopté.

**Article 3**

Pas d'observations. Adopté.

**Titre et considérants**

Pas d'observations. Adoptés.

**Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, par 41 voix contre 17 et 12 abstentions, l'arrêté ci-après:**

*Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 50 du 18 février 2025;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

arrête:

**Article premier**

<sup>1</sup> Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 2'713'265.- TTC, en vue de la réalisation des aménagements des routes connexes du site Saint-Léonard, soit l'allée du Cimetière, le chemin Saint-Léonard et les arrêts de bus à la rue de Morat.

<sup>2</sup> Conformément à l'article 29 al. 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), ce montant sera indexé sur l'indice suisse des prix de la construction (Mittelland – "Génie civil") à la valeur d'octobre 2024, soit 113.2.

## Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

## Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement du 15 septembre 2020 des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le 7 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FРИBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui:** 41 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Menétrez Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäusern Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non:** 17 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 12 Aebrischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Delarze Fanny (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kriembühl David (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

**Le président.** Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je vous propose une petite pause, courte, à savoir jusqu'à 21.30 heures parce que les prochaines personnes appelées à prendre la parole m'ont déjà averti qu'elles dépasseraient leur temps de parole. C'est très honorable de votre part, même si je vous remercie de faire le maximum pour vous y tenir.

### Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.22 à 21.34 heures.

**6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 109 (2021-2026) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les senior·e·s au bénéfice de prestations complémentaires**

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.**

cf. annexe.

Le Conseil communal répond tout d'abord qu'il s'agit bien d'un impôt, et non d'une taxe.

La Ville possède son propre règlement, mais celui-ci dépend toutefois de la législation cantonale, qui prévoit expressément les cas d'exonération. Selon l'article 47 de la loi sur la détention des chiens, les chiens d'aide, ceux de l'armée, de la police, des gardes-faune, ainsi que les chiens d'avalanches et ceux de recherche d'animaux blessés ou morts, et enfin les chiens de protection des troupeaux, sont exonérés.

Le Conseil communal, étant conscient des difficultés financières que peuvent rencontrer certaines personnes âgées bénéficiaires de prestations complémentaires, regrette néanmoins de ne pas avoir de marge de manœuvre et de ne pouvoir répondre favorablement à la demande des postulants.

**Collaud Gérald (CG-PCS).** J'ai bien pris note de cette information, merci de nous l'avoir donnée.

Le postulat n° 109 est ainsi liquidé.

---

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 123 (2021-2026) de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie**

**Steiert Thierry, syndic.**

cf. annexe.

Les postulants demandent donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie.

**1. Contexte**

Fribourg Tourisme et Région propose la *Fribourg City Card* aux visiteur·euse·s, qui donne accès aux transports publics dans la zone 10 Frimobil, ainsi qu'à des activités de loisirs et des entrées dans

certains musées en ville. Son prix varie en fonction de la période de l'année, de l'âge de l'utilisateur et du nombre de jours choisis, de CHF 5.- à 20.- par jour.

Jusqu'à présent, aucune offre de mobilité gratuite pour les touristes n'existeit ni en ville de Fribourg ni dans l'agglomération ou le canton. Une solution régionale pour l'agglomération de Fribourg avait été envisagée, mais celle-ci n'a pas abouti.

Ainsi, pour y remédier, et avant même le dépôt de ce postulat, le Conseil Communal avait inscrit dans son budget 2024 un montant de CHF 200'000.- pour la mise en œuvre d'un tel projet, pour le territoire communal, et chargé le Secteur du marketing urbain de l'Administration générale de la gestion de ce projet.

Grâce aux travaux préparatoires, en mars 2024, le Conseil communal, en partenariat avec Frimobil et Fribourg Hôtels, a lancé le produit de la Ville intitulé "Fribourg/Freiburg Ticket", en tant que projet pilote jusqu'à décembre 2024. Fribourg/Freiburg Ticket est valable pour les hôtes des hôtels sis sur le territoire communal, soit sept hôtels au total (pour information: becozy Au Parc Retro Edition Self-Check In Hôtel; Hôtel Mercure Fribourg Centre Remparts; Hôtel Alpha; Hôtel Au Sauvage; Hôtel de la Rose; Hôtel du Faucon; Hôtel Hine Adon).

Dans le but d'enrichir l'offre et d'améliorer l'accueil des hôtes, plusieurs activités de loisirs ont été ajoutées au Fribourg/Freiburg Ticket. En plus de permettre un accès gratuit aux transports publics dans la zone 10 Frimobil pendant toute la durée du séjour, ce ticket donne également accès à une entrée gratuite à la piscine couverte du Levant, ou à la piscine extérieure de la Motta, ainsi qu'aux patinoires. La bibliothèque et ludothèque de la Ville, MEMO, est également incluse dans l'offre.

## 2. Bilan de l'année pilote – de mars à décembre 2024

En termes de statistiques, un total de 3'936 cartes ont été émises pour 26'715 arrivées et 54'293 nuitées enregistrées sur la plateforme, soit un taux d'adhésion d'environ 15% par rapport aux arrivées. En ce qui concerne les activités visitées, 268 visites ont été enregistrées au total, ce qui représente un taux d'utilisation d'environ 7% par rapport au nombre de cartes émises.

Le bilan réalisé avec Fribourg Hôtels et Frimobil est très positif pour cette première année. Cette offre est en effet très appréciée par les hôtes comme par les hôteliers, et contribue à renforcer l'image positive de la Ville. L'objectif est désormais d'augmenter le taux d'adhésion en renforçant notamment la communication et la promotion, tant auprès des hôtels que des hôtes. Des améliorations au niveau informatique sont également prévues.

Malgré l'impact positif de cette offre pour la ville de Fribourg ainsi que pour les hôtes et les hôtels du territoire communal, il est actuellement dommageable pour la ville et la région que les hôtes des hôtels du territoire de l'agglomération ne puissent pas y avoir accès. Une solution régionale serait ainsi bienvenue pour y remédier et contribuer à l'image positive de la ville et de la région.

3. Conclusion

Suite au bilan positif de l'année pilote 2024, le Conseil communal a décidé la reconduction de la convention avec Frimobil pour l'année 2025. Cette offre restera donc disponible pour une deuxième année consécutive.

Le Conseil Communal prévoit d'inscrire à l'avenir le montant nécessaire au budget pour cette offre, tant qu'aucune autre solution régionale ou cantonale ne viendra combler ce besoin pour le dynamisme touristique et l'image de la ville de Fribourg et de la région.

**Krienbühl David (PLR).** Au nom des signataires du postulat, je remercie le Conseil communal pour son rapport final au postulat n° 123. Nous remercions sincèrement le Conseil communal pour son engagement en faveur du tourisme, mais surtout pour la pérennisation de la "gratuité" des transports publics en faveur des clients des hôtels.

En revanche, cela a été dit, il est fondamental pour l'image de Fribourg et de son agglomération que nous trouvions, dans les plus brefs délais, une solution permettant aux hôtes des hôtels situés dans les zones 10 et 11 du réseau Frimobil de bénéficier également de cette gratuité des transports publics.

Pour le touriste, loger à Granges-Paccot équivaut à loger à Fribourg. Par exemple, un congressiste zurichois participant à un séminaire à Forum Fribourg n'a peut-être pas conscience que cet événement, ainsi que son hôtel, se trouvent en réalité sur la commune de Granges-Paccot, car dans son esprit, il participe à un séminaire à Fribourg. Comme l'a souligné le Conseil communal dans son rapport final, il s'agit simplement de nous aligner, en matière de tourisme, sur ce qui se fait dans d'autres villes et régions de Suisse. Nous encourageons donc nos représentants au Comité de l'Agglomération de Fribourg et au Conseil de l'Agglomération, ainsi qu'à l'avenir, ceux au sein de l'Association Régionale de la Sarine (ARS), à œuvrer en faveur d'une telle solution pour améliorer les conditions-cadres du tourisme de notre capitale cantonale et de sa région.

Le postulat n° 123 est ainsi liquidé.

---

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128 (2021-2026) (anciennement proposition n° 16) de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'instaurer des contrats de durée indéterminée pour les professeur·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes et n° 129 (2021-2026) (anciennement proposition n° 17) de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert·e·s) lui demandant d'instaurer des contrats de droit public pour les professeur·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes**

**Steiert Thierry, syndic.**

cf. annexe.

Les postulats demandaient au Conseil communal à ce qu'il soit instauré des contrats de droit publics et de durée indéterminée au plus tard dès la troisième année d'engagement pour les professeurs de l'Ecole des p'tit·e·s artistes et de modifier en conséquence le règlement du personnel dans les meilleurs délais.

## 1. Contexte

Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS) propose, via son École des p'tit·e·s artistes (EdPA), environ 70 ateliers hebdomadaires d'initiation à l'art dans 22 disciplines aux enfants de la ville de Fribourg en âge de scolarité primaire. L'EdPA existe dans sa forme actuelle depuis 2012.

Les cours sont animés par une équipe d'environ 25 artistes-enseignant·e·s, dans 10 lieux différents de la ville. La gestion administrative et pédagogique de l'EdPA est assurée par le Secteur des activités culturelles scolaires et extrascolaires (ACSE), rattaché au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS).

Chaque année, l'EdPA accueille environ 450 enfants et organise chaque été un festival ouvert aux familles et au public pour permettre aux enfants d'exposer et de jouer leurs œuvres. Depuis la rentrée scolaire 2023, sur décision du Conseil général, cette offre est devenue entièrement gratuite pour les familles (jusqu'alors une participation de CHF 50.- par enfant et par année scolaire était demandée).

Cette offre constitue le pendant culturel aux activités extrascolaires dans le domaine du sport, qui propose plus de 50 cours sur l'année dispensés par des maîtres d'éducation physique et sportive engagés en contrats de durée indéterminée (CDI) de droit public par la Ville

Les enseignant·e·s de l'EdPA étaient précédemment engagés selon deux types de contrats: temporaires au mois et auxiliaires à l'heure. Le Conseil communal a décidé d'améliorer les conditions d'engagement des enseignant·e·s de l'École des p'tit·e·s artistes par des contrats de durée indéterminée et de droit public.

## 2. Conclusion et position du Conseil communal

Lors de sa séance du 16 avril 2024, le Conseil communal a approuvé le changement de conditions du personnel enseignant des activités extrascolaires et, depuis le 1er septembre 2024, ce personnel est engagé en contrat de droit public de durée indéterminée.

**Rugo Claudio (PA).** J'ai envoyé un rapport, et je tiens à ce qu'il soit annexé au procès-verbal de la séance. Je l'ai envoyé à chacun de vous, il fait 70 pages.

Je m'exprime au nom du Parti des artistes. Dire que l'Ecole des p'tit·e·s artistes, sous sa forme actuelle, commence en 2012, c'est nier tout un travail, parce que les activités extrascolaires ont commencé en 1986. Elles ont été initiées par MM. Piller et Audriaz, sur une idée de M. Hubert Audriaz. Ce sont tous des professeur·e·s qui ont travaillé de 1986 à 2012 et vous oubliez de les citer

dans votre rapport. Vous faites un coup de pub. On ne demande pas si c'est payant ou pas, on demande les conditions des professeur·e·s, on ne demande pas les conditions des élèves.

J'en arrive à mon texte pour rester concis. J'avais dit que c'était là la deuxième perte du Conseil communal, la première heure de parking gratuite, le Conseil communal a perdu. Les contrats pour les professeur·e·s, c'est perdu, vous le verrez en détail après. J'ai oublié la fusion, c'est aussi perdu.

Attendre sept mois pour pondre une page A4 qui tient lieu de rapport, c'est faire peu cas, étant donné que c'est une lutte de classe qui a commencé pour M. C. Rugo en 2016 par le postulat n° 4 sur le mobbing pratiqué en ville de Fribourg. A ce sujet, en 2011, C. Rugo employé alors à la Ville en tant que professeur de guitare aux activités extrascolaires, s'est retrouvé à l'apéritif d'été durant lequel il a informé le conseiller communal, M. T. Steiert, de la situation tendue générale au sein du corps professoral, citant notamment Mme Mady Perriard et M. Urs Egger, tous deux congédiés une année plus tard en 2012. Ce dernier lui a dit textuellement qu'il ne pouvait "rien faire", étant donné que la compétence ne relevait pas de son dicastère, mais bien de celui de Mme A. de Weck. C'est vrai que rien n'a été fait à ce sujet par le Conseil communal.

À part substituer une lettre de parents du dossier de M. C. Rugo, il est vrai, M. T. Steiert n'a rien fait. Il a mandaté son chef juridique pour faire la besogne. A part s'opposer à la régularisation des contrats en 2021-2022, comme s'apprêtait à le faire la responsable de l'Ecole des p'tit·e·s artistes, on peut considérer que M. T. Steiert a rempli sa mission de ne rien faire.

**Le président.** M. le conseiller général, vous avez déjà doublé votre temps de parole. Je vous invite à être court.

**Rugo Claudio (PA).** J'interviens pour le deuxième postulat. Il y a deux postulats, donc le temps de parole est doublé.

**Le président.** Vous l'avez plus que doublé. Venez-en aux faits, à votre satisfaction ou non.

**Rugo Claudio (PA).** A part s'opposer à la transmission des deux propositions n° 16 et 17, transformées en séance tenante en postulats, non, M. Steiert n'a rien fait. A part substituer, comme l'a attesté la préposée à la transparence, Mme Teufel, la décision préfectorale de 2009 produite par le lieutenant de préfet M. M. Guillet, etc. j'abrège car c'est une affaire privée.

Même le rapport du Conseil communal pourrait s'intitulé "comment faire pour ne rien faire et le faire savoir". Nous expliquerons dans ce rapport les différents juridiques qui découlent d'un changement de contrat, durée déterminée ou indéterminée.

**Le président.** M. le conseiller général, je comprends que ce soit un sujet important pour vous, mais terminez s'il-vous-plaît, sinon je vais être obligé de couper le micro.

**Rugo Claudio (PA).** Contrat de droit public ou contrat de droit privé, quelles conséquences? L'ancienneté, est-ce que ce thème figure dans ledit rapport? Je termine M. le président. Je vous propose de refuser la transmission de ce postulat pour la raison suivante: les professeur·e·s, etc. ne se prêtent pas au statut de droit public, c'est ce qui a été dit au procès-verbal du 15 février 2017. Ce sont les paroles de M. T. Steiert qui s'opposait et qui s'est opposé pendant huit ou neuf ans à mettre

à jour quelque chose que l'on demande aux privés. C'est une honte. Je pourrais tourner la page et j'espère que les discussions seront plus agréables à l'avenir.

**Le président.** Merci M. le conseiller général, on l'espère tou·te·s.

**Pochon Thierry** (Vert·e·s). En tant que cosignataire du postulat, j'aimerais juste clarifier l'intervention de mon éminent préopinant. Le Conseil communal a accédé aux demandes des deux postulats et 25 enseignant·e·s de l'Ecole des p'tit·e·s artistes se sont vu toucher par l'issue favorable des démarches et ont témoigné de toute leur gratitude. Aussi les cosignataires sont-ils satisfaits de la réponse du Conseil communal et des mesures prises.

Les postulats n° 128 et 129 sont ainsi liquidés.

---

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 134 (2021-2026) de Mmes et M. Bettina Noll (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s) et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) lui demandant d'examiner la possibilité d'augmenter le patrimoine arboré en ville et d'en publier régulièrement son évolution au moyen de données LIDAR**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

La réponse au postulat examine de manière détaillée chaque point demandé par les postulants, je me permets de me limiter à vous rappeler les conclusions de cette réponse:

La Ville de Fribourg a entrepris depuis de nombreuses années déjà une démarche proactive et structurée pour renforcer et améliorer son patrimoine arboré, notamment dans le cadre de la révision de son plan d'aménagement local (PAL) et du programme Nature et paysage (PNP).

Plusieurs mesures ont été instaurées, telles que la protection des boisements hors-forêt et l'obligation de plantations dans le cadre de nouvelles constructions.

De plus, la Ville travaille sur l'identification d'essences d'arbres adaptées aux spécificités urbaines et climatiques. L'élaboration du plan de végétalisation et l'étude des données de la canopée via LiDAR témoignent de cette volonté d'anticiper les défis environnementaux, notamment ceux liés au changement climatique.

Le diagnostic régulier de la canopée et l'analyse des compensations végétales représentent des outils stratégiques essentiels pour suivre l'évolution quantitative et qualitative du patrimoine arboré.

Si l'établissement d'une valeur-cible pour la couverture totale en canopée présente certaines limites, la Ville privilégie une approche dynamique et adaptable, intégrant les nouvelles plantations, les abattages et leurs compensations dans une vision de long terme.

La prise en compte du domaine privé dans ces réflexions est cruciale, car il constitue un potentiel significatif pour étendre la couverture végétale et renforcer les services écosystémiques des arbres.

Enfin, face aux défis environnementaux croissants, la diversification des espèces, l'adaptation au climat et l'intégration de pratiques réfléchies de plantation et de gestion écologique constituent des priorités.

Les recommandations d'essences, établies après une analyse rigoureuse, illustrent l'engagement de la Ville à garantir un avenir durable pour ses espaces verts et son urbanisme. Cette stratégie globale, à la fois préventive et adaptative, permettra de renforcer la résilience climatique de la ville tout en favorisant la biodiversité et le bien-être des habitants.

**Noll Bettina (Vert·e·s).** Vielen Dank dem Gemeinderat für den ausführlichen Bericht zu unserem Postulat Nr. 134, welcher die zahlreichen Instrumente zur Verbesserung des Stadtgrüns aufführt. Das Programm Nature et paysage, der Begrünungsplan, die städtische Baumliste sind ein Hinweis, dass der Wille zur Erschaffung von mehr Grünraum, verbessertem Stadtklima, mehr Biodiversität und zur Bekämpfung von Hitzeinseln vorhanden ist.

Wir freuen uns, dass für 2025 oder etwas später, eine Diagnostik des Baumbestands vorgesehen ist, welche sogar über die blosse Verwendung von LiDAR-Daten hinausgehen soll und wünschen, dass die Ergebnisse dieser Erhebung veröffentlicht werden.

Leider fehlen uns in der Antwort auf unser Postulat verbindliche Zielwerte für die qualitative und quantitative Entwicklung des Baumbestandes unserer Stadt. Wir verstehen nicht, wie ein Ziel ohne klare Vorgaben erreicht werden soll.

Von daher sind wir mit der Antwort nicht vollständig zufrieden. Wir hoffen jedoch und sind sehr zuversichtlich, dass die Früchte der diversen Programme, Pläne geplanten Massnahmen künftig noch deutlicher in Form von konkreten Taten in unserer Stadt sichtbar werden.

Le postulat n° 134 est ainsi liquidé.

---

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 (2021-2026) de Mmes et MM. Samuel Jordan (PS), Rana Bassil (PS), Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), Margot Chauderna (Vert-e-s) et Giulia Tognola (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de verser un franc par habitant·e au soutien humanitaire en faveur des enfants de Gaza**

**Dietrich Laurent, directeur des Finances.**

cf. annexe.

Le Conseil communal répond au postulat demandant d'étudier la possibilité de verser un franc au soutien des enfants de Gaza de la manière suivante.

Le processus usuel d'attribution des aides humanitaires est décrit dans le rapport. J'en viens directement à la conclusion du Conseil communal quant à cet objet en particulier. Aussi tragique que soit la situation au Proche-Orient, elle l'est aussi dans de nombreuses autres régions du monde. Le Conseil communal compatit avec toutes les victimes de guerre, de famine ou de catastrophes, mais ne désire pas verser un franc par habitant·e pour les victimes d'un conflit en particulier. Dans le même ordre d'idée, il a décidé de hisser un drapeau de la paix en mémoire des victimes de conflits plutôt que celui de l'organisation ou du pays concerné. De plus, autant que faire se peut, il privilégie l'action locale à l'action internationale, sauf pour des cas de projet de développement.

**Jordan Samuel (PS).** J'ai d'ores et déjà annoncé à la présidence que je dépasserai un petit peu le temps de parole et je m'en excuse.

La réponse à notre postulat tient en trois adjectifs: kafkaïenne, aride et décevante. Notre insatisfaction est apolitique, car comme le formule si bien l'écrivain israélien Amos Oz: "Le conflit entre Israéliens et Palestiniens n'est pas une affaire de bons et de méchants: c'est une tragédie." Notre réaction est simplement humaine, fidèle aux valeurs humanitaires de notre pays et aux Conventions de Genève, qui volent en éclat, suivant le diapason malaisant des puissants du monde.

Nous remercions le Conseil communal de "saisir l'occasion de cette réponse pour expliquer le processus d'attribution des aides humanitaires de la Commune". Ce mode d'emploi mange les 4/5 de la réponse. Purement administratif et déconnecté d'humanité, il pourra être instructif pour certain·e·s, mais pas pour les autrices et auteurs du postulat n° 156. "Ainsi liquidé", cet adjectif n'aura jamais été aussi lourd de sens.

Dans le seul paragraphe qui répond à notre demande, on accueille avec bienveillance la compassion du Conseil communal avec toutes les victimes de guerre, de famine ou de catastrophe. On y apprend aussi avec une infinie tristesse qu'il ne désire pas verser un franc par habitant·e pour les victimes d'un conflit en particulier.

Rembobinons le fil de l'histoire avec un petit h. Je cite un communiqué de la Ville du 10 mars 2022: "Profondément touché par le drame en Ukraine, le Conseil communal condamne avec la plus grande

fermé le recours à toute forme de violence. Il a validé des mesures de CHF 200'000.- pour venir en aide au peuple ukrainien et à l'ensemble des victimes des combats. Des associations humanitaires seront soutenues avec CHF 50'000.- ". Nous nous étions alors réjouis de cette réponse rapide et solidaire à un drame qui nous horrifiait toutes et tous. Il n'était alors pas question de "saisir l'occasion pour expliquer le processus d'attribution des aides humanitaires".

La barre des 50'000 morts a été franchie à Gaza, après 18 mois de conflit. En immense majorité, des femmes et des enfants. Et récemment – je m'exprime à titre personnel – 15 anciens collègues du Croissant-Rouge ont été tués à Gaza après des tirs sur leurs ambulances. Leurs corps ont été retrouvés dans un charnier, devant l'assourdissant silence de la communauté internationale, dont nous faisons partie à notre modeste niveau...

**Le président.** Je suis désolé de vous couper à ce moment-là de votre discours, mais je vous prie de conclure.

**Jordan Samuel (PS).** Oui, il me reste deux phrases.

"Alle Tiere sind gleich, aber manche sind gleicher als andere" schrieb damals George Orwell.

"Le courage est la première des qualités humaines, car c'est elle qui garantit toutes les autres", disait Winston Churchill. Chacun·e en tirera ses conclusions. Toutefois, l'histoire, celle avec un grand H, jugera. (Applaudissements).

**Le président.** Nous poursuivons, mais je vous invite à faire court quand il s'agit de compléments à des réponses, sinon on ne va pas s'en sortir.

**Tognola Giulia** (Vert·e·s). En lisant la réponse du Conseil communal à notre postulat, je me suis d'abord dit: pas si étonnant. En effet, les arguments apportés par le Conseil Communal sont les arguments utilisés par notre gouvernement et tous les gouvernements occidentaux complices.

Puis, sont très vite arrivés le dégoût et la colère face aux explications de l'exécutif. Notre ville fait donc partie de l'inaction face à un génocide, là où elle a pris des mesures extrêmement rapides concernant d'autres conflits. Elle n'a pas songé à puiser dans ses réserves pour casser le cycle de la passivité et faire ce geste symbolique.

Il y a deux jours, 800 personnes manifestaient au centre-ville de Fribourg pour la libération de la Palestine et l'arrêt des massacres. Ce postulat reflète une volonté populaire, et pas seulement notre volonté, qui s'exprime régulièrement dans nos rues. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les collectifs qui se battent pour la fin des violences, du génocide et le respect du droit international. Lors de la manifestation de samedi, il a été demandé aux autorités fribourgeoises de mettre la pression au niveau national pour un réel engagement de la Suisse pour la paix. Faute de la mise en œuvre de ce postulat, nous incitons fortement le Conseil communal à agir en ce sens et à prendre des positions plus courageuses. Bien sûr, la liquidation de ce postulat ne signifie pas que la lutte s'arrête là, au contraire.

**Collaud Gérald (CG-PCS).** Alors que la catastrophe humanitaire se poursuit chaque jour sous nos yeux, l'insupportable légèreté de la réponse du Conseil communal laisse sans voix. Je vais quand même vous dire ceci: dégoût, colère, honte, aucun terme, aucune phrase ne peut traduire mon sentiment. Ainsi, malgré tout le plaisir que j'ai à travailler avec la plupart d'entre vous, je ne peux pas continuer dans ces circonstances. C'est pourquoi, je vous annonce que je quitte mon mandat de conseiller général avec effet immédiat. A bientôt.

Le postulat n° 156 est ainsi liquidé.

---

## 11. Décision quant à la transmission des postulats

**Le président.** Lors de sa séance du mercredi 12 mars 2025, le Bureau a qualifié, à l'unanimité des 7 membres présents, tous les postulats à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

Dans un premier temps, nous allons regarder si la qualification, respectivement la recevabilité de l'un ou l'autre des objets figurant à l'ordre du jour, serait contestée et nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal considère les trois postulats comme recevables. Il se prononcera ensuite sur la transmission.

### Motion d'ordre

**Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).** Il s'agit-là d'un sujet bien léger par rapport aux précédents, mais l'échange autour d'un verre est quelque chose de précieux, aussi pour la création de synergies entre les élu·e·s. Je dépose une motion d'ordre afin de passer directement aux "Divers" et de traiter les postulats lors de la séance prochaine. Nous pourrons ainsi partager un moment ensemble et fêter notre président sortant, notre présidente et notre vice-président élus.

### Vote

**La proposition d'interrompre la séance et de passer directement aux "Divers" est acceptée par 45 voix contre 3 et 14 abstentions.**

**Ont voté en faveur de la motion d'ordre:** 45 Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienzbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Menétry Fabienne (Vert·e·s), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rebetez Niels (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert·e·s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert·e·s)

**Ont voté contre la motion d'ordre:** 3 Chopard Caroline (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 14 Aeischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Violi Nicolas (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

---

## 12. Divers

### A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

### B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

### C. Nouveaux postulats

- n° 186 de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Monica Mendez (Vert-e-s) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité d'un programme pour encourager l'économie circulaire et réduire les déchets à Fribourg"

**Grin Grégory (PLR).**

#### Développement du postulat

Face aux enjeux écologiques et économiques actuels, la gestion des déchets représente un levier pour renforcer la durabilité à Fribourg tout en soutenant l'économie locale.

Elle constitue également une opportunité concrète pour accélérer la transition vers une économie circulaire et en réduire les coûts, tant environnementaux que financiers, pour la collectivité.

Pourtant, selon un sondage mené par la Ville en 2020, 88% des 1'559 personnes ayant répondu déclaraient ne pas mener d'actions pour produire moins de déchets.

Le Conseil communal est ainsi invité à engager sans attendre une approche fondée sur des mesures participatives, pragmatiques et incitatives pour mobiliser l'ensemble de la population et les acteurs locaux.

Il est demandé d'étudier la faisabilité de mesures concrètes en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets, sous la forme d'un catalogue d'actions adapté aux besoins et capacités de la ville. Ce programme pourrait s'inspirer d'initiatives déjà mises en place en Suisse, notamment le travail de l'association ZeroWaste Switzerland, qui accompagne les communes dans la transition vers

une réduction significative des déchets, et l'exemple de Gland, qui a mis en œuvre un programme de réduction des déchets à travers des actions concrètes de sensibilisation et de soutien aux commerces et aux citoyens.

Dans ce cadre, la faisabilité d'un programme incluant les axes suivants pourrait être étudiée:

1. *Lancement d'un "Challenge Zéro Déchet" communal:*

- Mobiliser les habitants, écoles, commerces et associations dans un défi visant à réduire leur production de déchets et à augmenter leur utilisation de compost sur une période de 6 à 12 mois.
- Proposer des ateliers pratiques: "réduction des emballages", "objets réutilisables", "compostage".
- Proposer des sessions de formation et de sensibilisation aux enjeux d'économie circulaire aux commerçants de la Ville.
- Récompenser les efforts via des bons d'achat locaux ou des subventions pour des outils écoresponsables en complément des subventions déjà proposées par le programme de soutien en faveur de la transition énergétique.

2. *Mise en place de points de réparation:*

- Soutenir plus proactivement les initiatives locales comme les "Repair Cafés", les ateliers de réparation de vélos, les bourses de prêt et les commerces de seconde main.

3. *Soutien aux commerces locaux:*

- Créer un label "Fribourg Eco-responsable" pour valoriser les entreprises qui réduisent les emballages plastiques ou adoptent des solutions circulaires.
- Encourager les modèles économiques innovants tels que les consignes pour les emballages.
- Soutenir les commerçants qui souhaitent mettre en place un réseau de consignes en finançant certains services de démarrage comme une étude de faisabilité ou une analyse d'impact.

4. *Mettre en avant les avantages concrets pour les habitants:*

- Développer une application communale pour localiser les points de collecte, suivre l'impact écologique (quantités recyclées), et accéder à des bons plans.
- Mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la situation et l'impact des mesures prises et proposées aux habitants.

5. *Favoriser l'innovation:*

- Explorer des partenariats avec des start-ups locales, l'Université et les hautes écoles pour optimiser la gestion des déchets et introduire des solutions technologiques innovantes.

Ce postulat s'inscrit dans le programme de législature 2021-2026 de la Ville de Fribourg, qui met l'accent sur l'exemplarité en matière environnementale et énergétique. Parmi ses objectifs figurent la promotion de l'économie circulaire, le développement des circuits courts, ainsi que l'amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 187 de Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé "Demande d'évaluer des moyens de transport alternatifs pour l'accès au quartier de l'Auge et la Basse-Ville pendant les travaux de la place du Petit-Saint-Jean et application des connaissances acquises pour d'autres chantiers futurs dans la ville"

**Noll Bettina (Vert·e·s).**

Développement du postulat

Les travaux de construction de la place du Petit-Saint-Jean ont commencé et devraient durer jusqu'à fin 2027.

Comme communiqué par le Conseil communal, ils entraîneront des répercussions sur le trafic motorisé, ainsi que sur l'accessibilité du quartier de l'Auge et de l'ensemble de la Basse-Ville. Nous sommes d'avis que c'est l'occasion idéale de tester des alternatives au transport individuel motorisé pour l'accessibilité et la circulation dans le quartier de l'Auge et de la Basse-Ville. Dans l'idéal, les mesures initiées dans le cadre du chantier modifieront les habitudes de déplacement et perdureront au-delà des travaux.

Par ce postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de promouvoir de telles alternatives, d'inclure dans ses réflexions des offres pour les personnes à mobilité réduite et de nous fournir un rapport sur les mesures qui ont été testées et les expériences faites avec les différentes mesures.

A titre de pistes de réflexion sur les alternatives au TIM, nous proposons ce qui suit:

- Station Publibike près de l'école de l'Auge, où se trouvent de nombreuses places de parc et où les pendulaires qui se rendent habituellement en voiture à leur lieu de travail en Basse-Ville (Service des biens culturelles, Service archéologique etc.) pourraient passer au vélo (ou au bus, station Sous-Pont).

- Une station de vélos Publibike est également souhaitable vers l'autre entrée du quartier de l'Auge (Karrweg, Oelberg) et du côté Neuveville, par exemple à la place de parc à la route Neuve ou chez Pertuis.
- Introduction d'une ligne de "(mini-)bus 4bis" via Sous-Pont, Stadtberg, ronds-points Schoenberg à la Gare et retour (voir aussi postulat n° 166).
- Développement de l'offre existante de tuk-tuks ou introduction de taxis cyclo-pousses qui emmènent les client·e·s et touristes du centre-ville ou de la Gare jusqu'aux restaurants et commerces de la Basse-Ville (collaboration envisageable avec Fribourg Tourisme).
- Communication positive sur la situation du trafic (plus d'espace et plus de sécurité pour les piéton·ne·s et la mobilité douce) et mise en évidence les bonnes alternatives à la voiture disponibles pour accéder et traverser la Basse-Ville.

Même si la topographie de la Basse-Ville est exceptionnelle par rapport à d'autres quartiers (nombre limité de voies d'accès, un seul axe de passage, rues très étroites), les mesures qui ont fait leurs preuves dans le "laboratoire Basse-Ville" pourraient être appliquées ultérieurement dans d'autres quartiers dans le cadre de travaux de construction.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 188 de Mmes et MM. Florian Müller (PS), Sophie Delaloye (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Samuel Jordan (PS), Marine Jordan (PS) et Sonja Gerber (PS) intitulé "Demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'inscrire dans un règlement la part obligatoire de grands logements dans les nouvelles constructions et les transformations"

**Müller Florian (PS).**

Développement du postulat

Explication

Fribourg est une ville de petits appartements. Bien que la ville de Fribourg ne souffre pas d'une pénurie de logements d'un point de vue statistique, elle manque de grands logements de 4 pièces et plus. Les personnes, et plus particulièrement les familles, à la recherche d'un logement sont confrontées à cette pénurie, que le Conseil communal a déploré à maintes reprises. La dernière enquête de l'Observatoire du logement et immobilier a confirmé que 9067 appartements (soit 75% des logements recensés), ont une superficie de 1 (2028), 2 (2770) et 3 pièces (4269). En revanche, seuls 2427 appartements de 4 pièces, 466 de 5 pièces et 72 de 6 pièces ont été recensés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.immolab-fr.ch/fr/tableau-de-bord/fribourg/>

Les nouvelles constructions et les rénovations en cours, ainsi que les immeubles résidentiels en projet, ne changent pas la donne. Les investisseurs espèrent réaliser des marges bénéficiaires plus importantes avec des petits appartements et des studios, qu'ils souhaitent louer par exemple aux étudiant·e·s.

Cette pénurie de grands logements dans certains secteurs a pour conséquence que de nombreuses familles avec plusieurs enfants ne trouvent pas de logement convenable en ville et sont contraintes de déménager dans l'agglomération ou ailleurs dans le canton. Cette situation est intenable. En outre, la ville perd ainsi des recettes fiscales considérables.

Le postulat demande donc au Conseil communal d'examiner les possibilités, au niveau juridique et des règlements, pour déterminer si des mesures en faveur des grands logements sont envisageables. Il doit notamment déterminer s'il est possible d'exiger des maîtres d'ouvrage qu'ils construisent ou rénovent un certain pourcentage de logements de 4, 5 et 6 pièces. Le pourcentage est laissé à la discrétion du Conseil communal. Les auteurs du postulat estiment qu'un pourcentage de grands logements pour les familles aux alentours de 50% est approprié si l'on veut remédier à la pénurie à moyen et long terme. Il faut également veiller à ce que parmi les grands appartements, il y ait suffisamment d'appartements de 5 pièces et plus.

#### Erläuterung

Freiburg ist eine Stadt der Kleinwohnungen. In der Stadt Freiburg herrscht zwar statistisch kein Wohnungsmangel, doch fehlen die grösseren und grossen Wohnungen von 4 und mehr Zimmern. Wohnungssuchende, insbesondere Familien, sind mit diesem Mangel konfrontiert, der Gemeinderat bedauert ihn bei vielen Gelegenheiten. Die jüngste Erhebung des Wohnungs- und Immobilien-Monitors hat bestätigt, dass 9067 oder 75% der erfassten Wohnungen die Grösse von 1 (2028), 2 (2770) und 3 (4269) Zimmern haben. Hingegen wurden nur 2427 Wohnungen mit 4 Zimmern und sogar nur 466 mit 5 Zimmern und 72 mit 6 Zimmern erfasst<sup>1</sup>.

Die laufenden Neu- und Umbauten sowie Wohngebäude in Planung ändern offensichtlich nichts an dieser Situation. Die Investoren erhoffen sich grössere Gewinnmargen mit kleinen Wohnungen sowie mit Studios, die sie beispielsweise an Studierende vermieten wollen.

Diese sektorelle Wohnungsnot hat zur Folge, dass zahlreiche Familien mit mehreren Kindern in der Stadt keine geeignete Wohnung finden und gezwungen sind, in die Agglomeration abzuwandern. Diese Situation ist unhaltbar. Ausserdem verliert die Stadt dadurch erhebliche Steuereinnahmen. Das Postulat ersucht deshalb den Gemeinderat, die rechtlichen und reglementarischen Möglichkeiten zu prüfen, ob Massnahmen zugunsten von grossen Wohnungen möglich sind. Er soll insbesondere abklären, ob ein Pflichtanteil für Wohnungen mit 4, 5 und 6 Zimmern bei Neubauten und Umbauten von den Bauherren verlangt werden kann. Der Prozentsatz liegt im Ermessen des Gemeinderats. Die Postulanten halten einen Anteil von 50% für angemessen, wenn der Mangel mittel- und langfristig behoben werden soll, wobei ein ausreichender Anteil an grossen Wohnungen mit mindestens 5 Zimmern verlangt werden muss.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.immolab-fr.ch/fr/tableau-de-bord/fribourg/>

- n° 189 de Mmes et MM. Sophie Delaloye (PS), Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR) et Nicolas Violi (PS) intitulé "Demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des 'Journées du matrimoine'"

**Delaloye Sophie (PS).**

#### Développement du postulat

Cet événement qui pourrait se dérouler en parallèle aux journées du patrimoine permettrait d'attirer plus de monde et de renforcer l'attractivité d'une ville vivante, dynamique et accueillante où intégration sociale, rencontres et échanges rimeraient avec promotion touristique et valorisation économique.

#### **Proposition pour l'organisation des Journées du matrimoine à Fribourg**

##### 1. Introduction

La Ville de Fribourg s'est engagée dans une politique d'égalité et de valorisation de son patrimoine culturel. Dans cette optique, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des Journées du matrimoine, un événement visant à mettre en lumière les contributions des femmes à l'histoire et à la culture de notre ville dans toute leur diversité.

La série de cours et conférences donnés en 2023 par la Société d'histoire du canton de Fribourg (SHCF) sous le titre "Histoire des femmes et du genre à Fribourg" a mis en évidence de nombreuses pionnières aux destins extraordinaires qui ont marqué à leur manière la trajectoire de notre ville.

Comme souvent, leurs trajectoires ont été effacées, comme on peut le lire dans l'ouvrage de Titou Lecoq "Pourquoi l'Histoire a effacé les femmes". Ainsi que cela a déjà été relevé, entre autres dans certains postulats déposés dans cette noble assemblée, c'est également le cas en ville de Fribourg où le nom des rues est loin de refléter la parité.

##### 2. Objectifs de l'événement

- Rééquilibrer le récit historique en valorisant les figures féminines oubliées, issues de tous milieux sociaux, culturels et professionnels.
- Promouvoir l'égalité et l'inclusion en reconnaissant la place des femmes dans l'héritage culturel.
- Enrichir l'offre culturelle et touristique en proposant des activités novatrices.
- Renforcer la cohésion sociale en impliquant divers·es acteurs et actrices locaux et locales.

##### 3. Activités proposées

- Visites guidées: parcours dans la ville retracant l'histoire de femmes ayant marqué Fribourg (artistes, militantes, scientifiques, architectes...).
- Expositions: présentation d'œuvres et de documents historiques liés aux contributions féminines.

- Conférences et débats: interventions d'historien·ne·s, chercheur·euse·s et artistes.
- Performances artistiques: lectures, spectacles et concerts en hommage aux femmes engagées.
- Projets éducatifs: collaboration avec les écoles pour sensibiliser les jeunes générations.
- Projets participatifs: appel aux habitant·e·s à partager leurs souvenirs ou anecdotes sur des femmes inspirantes de leur entourage, de leur famille, de leur communauté. Ces témoignages pourront être valorisés, par exemple, lors d'expositions, d'installations éphémères, de podcasts, etc. donnant à l'événement une dimension participative et vivante.

4. Partenaires potentiels

- Institutions culturelles: musées, bibliothèques, théâtres et Archives de la Ville.
- Associations locales: collectifs féministes, sociétés historiques, par exemple, la SHCF, groupes citoyens.
- Établissements scolaires et universitaires: Université de Fribourg, hautes écoles, écoles primaires et secondaires.
- Médias: radios, télévision et journaux locaux pour assurer la promotion de l'événement.

5. Modalités de mise en place

- Calendrier: organisation en parallèle des Journées du Patrimoine pour maximiser l'impact.
- Budget: financement via des subventions communales, mécénats et partenariats.
- Communication: création d'une identité visuelle forte et mobilisation des réseaux sociaux.
- Encourager un accès facile par les transports publics ou la mobilité douce depuis les cantons environnants vers le centre-ville et dans le centre-ville.

6. Conclusion

Les Journées du patrimoine offriront à Fribourg une occasion unique de valoriser son patrimoine sous un angle innovant et inclusif.

Nous sommes convaincus que cet événement contribuera au rayonnement culturel et à l'engagement en faveur de l'égalité dans notre ville.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 190 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé "Etude sur la mise en place d'un secteur dédié à la participation en ville de Fribourg"

**Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).**

Développement du postulat

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la pertinence et la faisabilité de créer un secteur dédié à la participation au sein de l'administration communale, avec un·e/des expert·es de la participation qui puisse·nt travailler transversalement et être à disposition des dicastères de

façon à constituer une ressource, pour développer, évaluer et promouvoir des formes multiples de participation des habitant·e·s et des collectifs.

La création d'un tel secteur permettrait de développer une véritable culture de la participation dans les projets qui touchent le bien commun, ainsi qu'une mémoire des enseignements des démarches déjà effectuées afin d'ancrer la participation dans l'ADN des liens entre population et autorités politiques.

Avec la multiplication des processus participatifs autour des politiques communales issues de différents secteurs, les auteurs·ices de ce postulat ont la conviction que l'intégration de compétences propres de la Ville en matière de participation politique représente une opportunité pour l'action publique. L'internalisation de compétences transversales en matière de participation - lesquelles ne dépendent pas d'un domaine politique en particulier - permettrait, du moins pour certains cas de figure, de limiter le recours à des mandataires externes - réduisant les risques de processus participatifs inégaux dans leur ampleur et leur qualité. En outre, en facilitant le recours à la participation de la population dans les projets qui la concernent et pour lesquels l'expertise d'usage est importante ou encore pour améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble, il permettrait de favoriser notamment les travaux de la cohésion sociale, de l'urbanisme, de la durabilité et de l'aide sociale.

Les missions possibles de ce secteur dédié pourraient être:

- Agir en qualité d'expert·e·s de la participation au sein de la Ville de Fribourg et conseiller les services en matière de logiques d'accès, de démarches et de méthodes participatives (assurer et/ou guider).
- Concevoir, inspirer et rendre possibles des projets participatifs entre la Ville et les espaces sociaux (dont les quartiers et ses acteurs collectifs) en fonction des thèmes politiques et des projets communaux. L'opportunité d'intégrer des budgets participatifs dans les quartiers peut être examinée à ce titre.
- Développer et concevoir, à l'image d'autres villes<sup>1</sup>, une politique publique transversale de la participation avec les services et des parties prenantes du territoire communal (favoriser le droit à la participation de tou·te·s; améliorer l'efficience des projets communaux; encourager l'innovation; garantir une meilleure représentativité et une mobilisation plus systématique et diversifiée, etc.)
- Organiser des formations spécifiques aux membres du personnel communal susceptibles de développer une culture de la participation.
- Conseiller les services afin d'être en mesure de mobiliser largement les publics (mêmes les plus éloignés) et les acteurs collectifs sur des projets variés (notamment habitat, urbanisme, durabilité, qualité de vie, etc.).

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

---

<sup>1</sup> Lausanne: <https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/participation/a-propos.html>;  
<https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/participation.html> (voir Muriel Sanchez Solorzano - Coordinatrice de la participation, à l'Unité durabilité et participation); ou Genève avec la démarche de forum citoyen <https://forumcitoyen.ch/>

- n° 191 (2021-2026) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Elisa Nobs (CG-PCS), Hervé Bourrier (PS) et Véronique Bakajika Kabasu (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'instaurer un encouragement organisationnel et financier à la création de colocataires de séniors·e·s"

**Nobs Elisa (CG-PCS).**

#### Développement du postulat

La solitude des personnes âgées est un phénomène en augmentation en raison de l'individualisme croissant, de la précarisation de certaines d'entre elles et de révolution des modèles familiaux. C'est pourquoi nous proposons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une incitation pour les personnes qui souhaitent créer une colocation de séniors·e·s. La colocation est un mode de vie qui engendre de nombreux avantages personnels, financiers, organisationnels et sociaux.

Cette mesure permettrait de lutter contre la solitude liée à l'âge, l'insuffisance de liens familiaux; elle pourrait favoriser l'entraide (partage des tâches ménagères, loisirs communs) entre les aînés·e·s (et donc globalement, améliorer leur santé et la charge possible du vieillissement).

Elle engendrerait plusieurs autres bénéfices financiers et organisationnels, par exemple, une meilleure coordination de l'aide à domicile et des soins ambulatoires (les dépenses pour les services de soins ou l'aide au ménage pourraient être réparties entre plusieurs personnes si nécessaire).

Enfin, cette mesure apporterait également des avantages sociaux, en termes d'intégration, de cohésion sociale, de participation et de convivialité; en vertu du vieillissement prévu de la population, ce mode de vie alternatif est une réponse anticipée à des besoins futurs; cette incitation s'inscrit avec pertinence dans le "concept séniors·e·s" de mars 2023.

Cette mesure pourrait articuler 2 volets:

- Financier: la Ville prendrait en charge un pourcentage du loyer (par exemple 20%) afin d'encourager la population à créer des colocataires de séniors·e·s.
- Organisationnel: la Ville pourrait solliciter les compétences d'acteurs associatifs ou professionnels, celles des régies, pour proposer une information, une coordination et un accompagnement des séniors·e·s intéressé·e·s.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

**D. Réponse aux questions:**

- n° 315 de Mme Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) relative à la plateforme de recherche de places d'apprentissage et de stages FriStages et aux mesures prises par l'administration communale en la matière

**Steiert Thierry**, syndic.

1. Est-ce que la Ville de Fribourg figure sur le site Fristages et participe avec les différentes entreprises?

La Ville de Fribourg ne figure pas actuellement sur la plateforme FriStages. Toutefois, elle reconnaît pleinement l'importance des opportunités de stages pour les jeunes, ainsi que les bénéfices qu'elles apportent à la fois aux jeunes stagiaires et à l'institution publique. Le Service des ressources humaines de la Ville est d'ailleurs très soucieux de développer les offres de formation initiale et considère que cette plateforme représente un outil pertinent pour favoriser ces opportunités.

2. Si non, est-ce qu'elle essaie d'établir des liens particuliers avec les cycles d'orientation sur son territoire pour offrir des stages, en vue notamment de renforcer le lien avec les écoles et aussi valoriser les emplois dans la fonction publique?

En ce qui concerne les stages, la Ville de Fribourg propose actuellement des opportunités principalement après le niveau secondaire II (c'est-à-dire après le collège ou l'Ecole de culture générale). Ces stages sont disponibles à différents niveaux, y compris pour les post-masters, dans divers services tels que le Service de la culture, le secteur de la Mobilité, le Service des sports, le secteur de la Cohésion sociale, et le Service d'urbanisme et d'architecture (UA). De plus, des stages pré-HES sont également offerts, notamment au sein des Services des curatelles d'adultes et de l'aide sociale.

Il est à relever que le projet "Vill'emploi" est un nouveau dispositif lancé par la Ville de Fribourg qui vise à favoriser l'employabilité des personnes immigrées en leur proposant des places de stage au sein de l'administration communale. En lançant le programme Vill'emploi, la Ville de Fribourg renforce ainsi sa responsabilité sociale et elle contribue à la cohésion sociale, ainsi qu'à une meilleure égalité des chances. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, la participation de la Ville à ce programme de stage lui permettra de diversifier son recrutement. La Ville poursuivra également ses réflexions quant à une application du site Fristages.

**Fontes Martins Ana Teresa** (Le Centre/PVL). Je suis très satisfaite de la réponse.

- n° 321 de M. Claudio Rugo (PA) relative au taux de rotation des gérant·e·s et au nombre de restaurants en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 mars 2025, M. C. Rugo a posé la question suivante:

"Quel est le taux de rotation des gérants des restaurants à Fribourg? Est-ce que l'on a un monitoring? Est-ce que l'on connaît le nombre de restaurants à Fribourg?"

#### Réponse du Conseil communal

##### **Suivi du taux de rotation des gérants de restaurants**

Nous disposons actuellement des données relatives au taux de rotation des gérants de restaurants, qui se fonde sur les demandes de patentes. Ces dernières permettent d'identifier les changements de gérants, bien que parfois avec un certain décalage entre la reprise effective d'un établissement et l'obtention de la nouvelle patente. De plus, il arrive qu'une même enseigne reste active tout en changeant de gérance. Ainsi, le taux de rotation des gérants, tel que calculé à travers le suivi des patentes, ne renseigne pas directement sur les changements d'enseignes ou de concepts de restauration.

En revanche, l'information qui nous paraît la plus pertinente pour saisir la dynamique commerciale du centre-ville concerne les changements d'enseignes. Autrement dit, il s'agit de s'intéresser à l'implantation ou à la disparition d'établissements et de concepts de restauration au sein d'une même surface commerciale. C'est ce phénomène qui influence davantage la vitalité et la diversification de l'offre de restauration.

Cela étant dit, pour apporter un éclairage chiffré sur la situation actuelle, nous relevons un taux de rotation des gérants (patentes B) estimé à 21,6% sur environ un an, selon les chiffres du Service de la police du commerce du canton. À ce jour, on dénombre 195 établissements disposant d'une patente B dans la ville de Fribourg. Par ailleurs, nos outils de suivi et d'analyse au Développement économique permettent d'identifier précisément les modifications d'enseignes, afin d'observer plus finement l'évolution et les tendances du secteur de la restauration au centre-ville.

##### **Outils de suivi disponibles**

Le relevé de la vacance commerciale, effectué deux fois par an, permet d'analyser l'occupation des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sur un périmètre défini. Il couvre l'ensemble des commerces, services et établissements de restauration. Cet outil permet de connaître le nombre d'enseignes actives dans le domaine de la restauration, d'identifier l'arrivée d'un nouveau restaurant dans un espace préalablement vide ou la fermeture / le remplacement d'un restaurant existant.

Le dernier relevé (octobre 2024) nous permet d'établir la composition commerciale récente du secteur restauration / hôtellerie. Les chiffres du nombre total de restaurants par quartier à cette date sont:

Quartier	Activité de restauration
Alt	12
Auge	5
Beaumont-Vignettaz	8
Bourg	37
Bourguillon	2
Guintzet-Gambach	7
Jura-Torry	9
Neuveville	9
Palatinat	1
Pérolles	43
Places	44
Schoenberg	8
<b>Total général</b>	<b>185</b>

En comparaison avec les chiffres des années précédentes, on constate une stabilité, voire une augmentation, du nombre d'enseignes actives dévolues à la restauration sur tout le périmètre de la ville:

Date du relevé	Nombre de restaurants par périodes
01.10.2022	176
01.04.2023	182
01.10.2023	182
01.04.2024	182
01.10.2024	185

Un graphique en annexe présente la répartition des activités commerciales par quartier en date d'octobre 2024.

#### Taux de rotation des enseignes de restauration

Les données suivantes illustrent les rotations d'enseignes observées au fil des relevés des deux dernières années. Rappel: le terme rotation doit s'entendre comme changement de dénomination et/ou de concept de restauration d'une enseigne à une même adresse, fermeture d'une enseigne ou création d'une nouvelle enseigne dans un espace préalablement vide.

Activité de restauration	185 (oct. 2024)	Taux
Rotation restaurant avril 23	3	1.62
Rotation restaurant octobre 23	6	3.24
Rotation restaurant avril 24	12	6.49
Rotation restaurant octobre 24	4	2.16

## **Analyse**

Le nombre de restaurants en ville de Fribourg est stable, autour de 180-185 enseignes de restauration, depuis 2023 puis, récemment, en augmentation. La croissance est surtout portée par la tendance à la création de restaurants de type "take-away", mais aussi par la reprise de quelques localisations très touristiques par de nouvelles enseignes (exemples: Au Bourg'Joie, Le Chasseur, Capricciosa rue de Lausanne, Apollo...).

Sur la durée, les taux de rotation sont tout à fait stables et assez bas en pourcentage. Les rotations peuvent s'expliquer par des faillites, des départs à la retraite des propriétaires avec ou sans remise, des reprises d'un deuxième établissement par un établissement existant au sein même de la ville, mais aussi par de nouvelles créations. Le taux de rotation n'est alors pas toujours à comprendre comme un signe négatif de l'évolution de l'activité, bien au contraire.

Le taux de rotation d'avril 2024 est plus élevé. Après analyse, il reflète avant tout une volée de changements et de reprises d'enseignes sur des espaces préalablement aussi dédiés à la restauration. Cela indique notamment que les espaces de restauration qui ferment restent peu longtemps vides. Nous constatons également, au vu des demandes adressées au Développement économique, que de nombreuses personnes sont intéressées à trouver des espaces pour y installer leur restaurant en ville, et qu'il n'y a pas assez d'espaces vides adéquats par rapport à la demande. Les enseignes qui restent vides sont souvent celles qui sont bloquées par les propriétaires (exemple de l'ancien tea-room Perriard à la rue de Lausanne) ou qui nécessitent de gros investissements pour remise en état que les propriétaires laissent entièrement à la charge des locataires, ce qui freine les reprises.

On constate également qu'actuellement, il y a une surenchère sur les "pas de porte" demandés par les locataires en partance, ce qui ne repose sur aucune base légale et qui peut par ailleurs freiner les reprises par de nouvelles arrivées.

On rappelle aussi que la pandémie de la covid-19 a beaucoup impacté le secteur de la restauration entre 2020 et 2022. Toutefois, les restaurants de la ville semblent avoir assez bien tenu le choc au vu du faible taux de rotation durant ces années, même si le taux de rotation n'indique pas l'état de santé d'un commerce, mais uniquement une cessation d'activité. On sait donc que la branche fait face à de nouvelles difficultés (baisse des marges, difficultés de recrutement du personnel, changement des habitudes de consommation, etc.) que ce taux ne saurait indiquer.

Par ailleurs, la croissance récente (avril 2024) montre que de nouvelles enseignes sont arrivées en ville et que certains ont pu tirer leur épingle du jeu avec la reprise économique.

Pour de plus amples informations sur les changements de gérants au sein d'une même enseigne, il convient de se référer à la Police du commerce du canton, qui centralise les données relatives aux patentés.

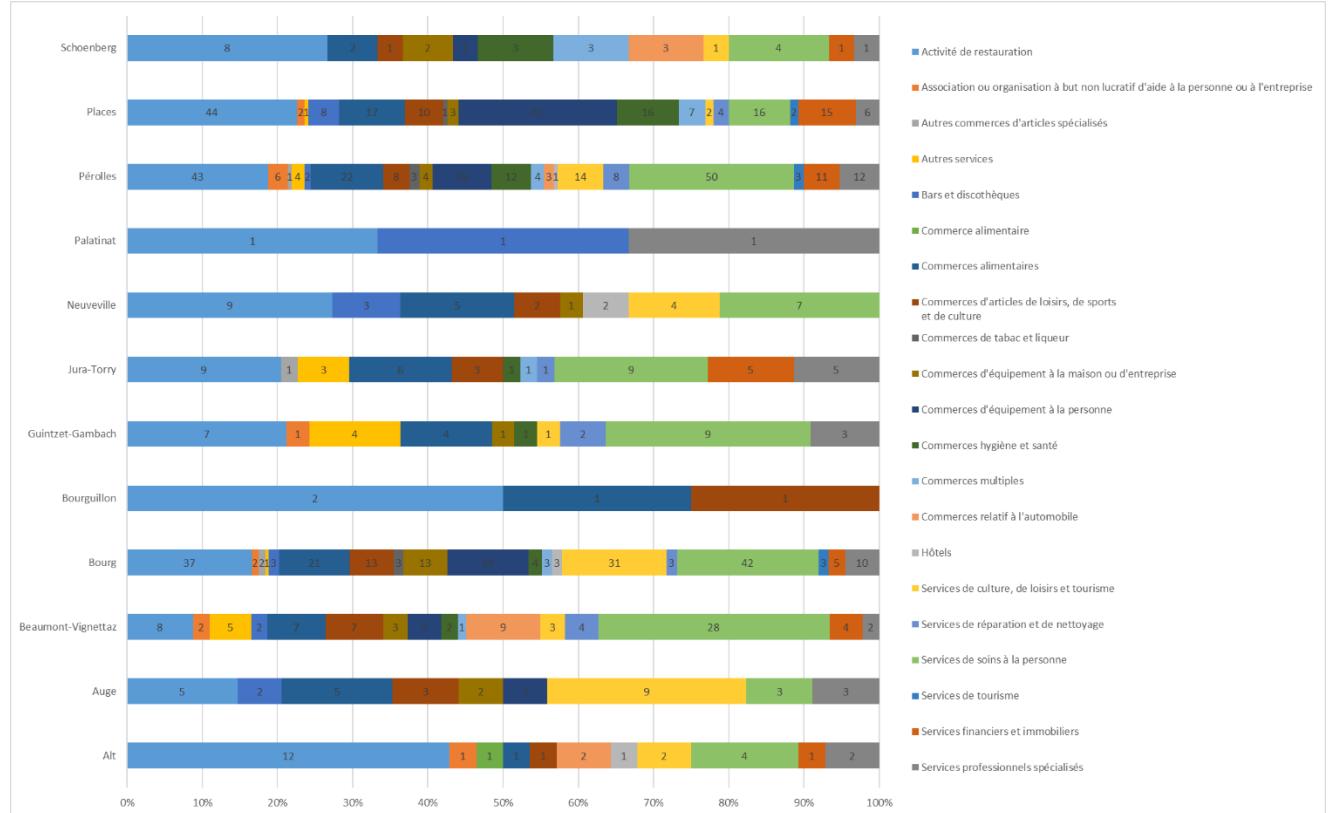
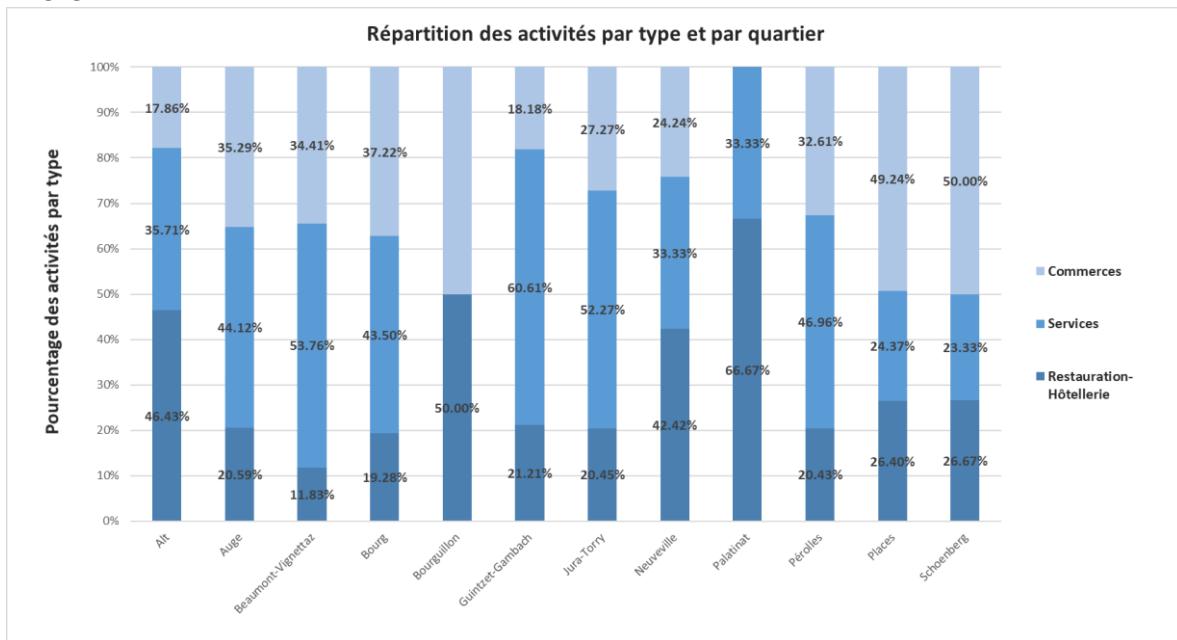
## **Conclusion**

Le Conseil communal constate ainsi que la dynamique dans le domaine de la restauration, en lien avec les changements d'enseignes, est plutôt positive tant en nombre qu'en termes d'adaptation des

2021-2026 – Procès-verbal n° 34 de la séance ordinaire du Conseil général  
du 7 avril 2025

restaurateurs à la demande de leurs clients. Sans levier d'intervention, il poursuivra son action sur les conditions-cadres, par exemple en facilitant l'implantation de terrasses, la requalification des espaces publics ou en matière d'éventaire.

**Annexe**



**Rugo Claudio (PA).** J'aurai deux petites notes ou annotations à faire. La première, c'est qu'il est écrit gérant·e. Or, une personne qui a reçu cette réponse a précisé qu'elle était patronne et pas gérante. Je laisse à chacun·e élargir le terme de gérant·e ou patron·ne. Mais de se réjouir qu'il y a 25% de rotation dans les restaurants, c'est énorme et ce n'est pas positif, comme le dit la réponse du Conseil communal. La réponse est excellente: cinq pages pour une question qui m'a pris 30 secondes de ma tête. Par contre, l'autre rapport, qui était d'une page A4 pour neuf ans de travail et qui m'a pris des nuits et des nuits, c'est disproportionné. Cependant, je remercie le Conseil communal pour sa réponse. J'avais presque deviné que l'excellente réponse venait de M. L. Dietrich, que je félicite.

- n° 323 de M. Claudio Hugo (PA) relative aux relations qu'entretient le Conseil communal avec les établissements publics proposant des évènements culturels

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 mars 2025, M. C. Hugo a posé la question suivante:

"Il y a de nombreux endroits à Fribourg qui s'occupent de la culture et qui sont régulièrement "enquiquinés". Il y a par exemple La Coutellerie et 'Le 12 Barres'. Il y en a d'autres, que je garde dans la poche. Est-ce que le Conseil communal soutient ces lieux ou est-ce qu'il les 'enquiquine'? Est-ce que l'on soutient la culture officielle, comme par exemple les musées, ou est-ce que l'on 'enquiquine' les bars, comme La Coutellerie et 'Le 12 Barres'?"

#### Réponse du Conseil communal

Les établissements publics sont régis par des lois cantonales et des règlements communaux. Dès lors, les compétences sont réparties de la manière suivante:

- Concernant l'exploitation des établissements publics, ce sont le Service de la police du commerce (pour les patentés ordinaires), respectivement la Préfecture de la Sarine (pour les patentés B+ et K ainsi qu'en cas de désordre ou nuisances notamment) et la Police cantonale (pour les heures d'ouverture et les différents contrôles) qui sont exclusivement compétentes. Ces prérogatives découlent des articles 6 ss de la loi cantonale sur les établissements publics, du 24 septembre 1991 (LEPu; RSF 952.1).
- La Ville est en revanche compétente pour autoriser l'utilisation du domaine public en cas d'installation de terrasses. Celles-ci doivent tout d'abord faire l'objet d'une procédure de permis de construire (de compétence de la Préfecture), dans laquelle des conditions particulières peuvent être fixées. Au niveau communal, la procédure, prévue par la directive communale relatives aux terrasses d'établissements publics, du 6 février 2017 (300.11), est en substance la suivante: le mobilier doit être préalablement validé par l'Inspectorat des constructions, puis la Police locale délivre l'autorisation et fixe les éventuelles charges et conditions d'exploitation nécessaires.

Bien entendu, tous les types d'établissements publics sont concernés par ces dispositions légales, y compris des établissements à vocation culturelle. Il ne s'agit toutefois nullement "d'enquiquiner" ces exploitants quels qu'ils soient, mais bien de veiller à une application correcte et uniforme des règles et des dispositions légales.

S'il n'est pas possible de faire des concessions sur le respect des dispositions légales, il est important de rappeler que la Ville met en place de nombreuses mesures pour favoriser les commerces, les restaurants et les acteurs culturels de manière générale. Toutes ces initiatives sont rapportées année après année dans le rapport de gestion de la commune.

**Rugo Claudio (PA).** Le Conseil communal a repris le vocabulaire du Parti des artistes. Le terme "enquiquine" est repris deux à trois fois, moi, je ne l'avais dit qu'une fois. Il est vrai qu'il faudrait peut-être voir pour organiser des tables rondes entre l'Agglo, la Ville, le Canton, afin de rendre cette ville un peu plus "sexy". En particulier - j'en ai encore parlé samedi avec un membre du Parti des artistes - au niveau culturel, il y a beaucoup de choses qui se font, mais il y a beaucoup de choses qui manquent, en particulier le Festival de jazz qui réunissait les gens, qui était inclusif, où on trouvait des jeunes, des moyens, des plus anciens et la musique plaisait à tou-te-s. Je sais que vous êtes président ou en tout cas dans le comité des Georges. Essayez d'inclure les artistes fribourgeois dans les programmations des Georges. Il ne faut pas prendre toujours les mêmes, il faut faire une rotation, c'est normal. Je remercie le Conseil communal qui a donné une excellente réponse, encore une fois.

#### E. Nouvelles questions

- n° 326 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) relative au projet du Groupe E visant à récupérer la chaleur de l'eau de la Sarine à Pérrolles

**Schenker Claude (Le Centre/PVL).** En Commission de l'édilité, le 9 octobre dernier, j'ai demandé si la Ville de Fribourg ne pourrait pas, en lien avec la centrale thermique aux Neiges, profiter pour récupérer aussi la chaleur de l'eau de la Sarine. La réponse donnée par la Ville fut: "On a analysé tous les potentiels, y compris le lac de Pérrolles, qui est sur le territoire de la ville. On n'est pas propriétaire, c'est le Canton qui l'est. C'est une question de concession. On l'a dans le viseur, mais nous ne sommes pas propriétaire".

La Liberté du 5 février dernier nous apprend que Groupe E, en partenariat avec le Canton, la Ville et SINEF, va investir 40 millions et étendre "Placad" pour couvrir les besoins de 7'500 ménages en utilisant la chaleur de l'eau de la Sarine depuis la Maigrauge.

Voici mes questions:

1. Pourquoi avoir botté en touche en octobre dernier au prétexte que la Ville n'est pas propriétaire, alors que la Sarine présente un énorme potentiel et que Groupe E n'est pas propriétaire non plus?
2. Y a-t-il oui ou non un potentiel aux Neiges? Ou est-ce que les projets Schiffenen, d'une part et Pérrolles, de l'autre, interdisent maintenant toute autre exploitation de l'eau de la Sarine en ville, par exemple avec un CAD pour le Schoenberg voire une partie de la Basse-Ville?

3. Quelle est la nature précise du partenariat annoncé avec Groupe E. Il m'aurait intéressé d'en savoir un peu plus sur le rôle de la Ville et des autres partenaires? Y a-t-il des investissements et quels sont les intérêts et avantages pour la Ville de laisser Groupe E agir ainsi sur son territoire? Y aurait-il par hasard de l'influence ou un contrôle possible par la Ville sur les tarifs pratiqués par Groupe E? Quels seraient d'autres enjeux?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je remercie M. C. Schenker d'avoir transmis la question préalablement, ce qui me permet d'y répondre ce soir.

1. Pourquoi avoir botté en touche en octobre dernier au prétexte que la Ville n'est pas propriétaire, alors que la Sarine présente un énorme potentiel et que Groupe E n'est pas propriétaire non plus?

La Ville de Fribourg est actionnaire de Groupe E Celsius SA. Cette entreprise développe le réseau CAD-Fribourg qui alimentera à terme le territoire communal de Fribourg et d'autres communes de l'Agglomération. Toutes les centrales de production d'énergie renouvelable qui seront connectées à ce réseau contribueront à la transition énergétique de la Ville de Fribourg. En général, Groupe E Celsius investit directement dans son réseau et dans ses centrales. Le cas des Neiges est différent, car il s'agit d'une infrastructure qui est imbriquée dans celles dédiées au traitement des eaux (STEP). On a ici une exception qui déroge à la règle.

2. Y a-t-il oui ou non un potentiel aux Neiges? Ou est-ce que les projets Schiffenen, d'une part et Pérolles, de l'autre, interdisent maintenant toute autre exploitation de l'eau de la Sarine en ville, par exemple avec un CAD pour le Schoenberg voire une partie de la Basse-Ville?

Le site des Neiges dispose de très peu de place. Il est déjà très difficile de trouver l'espace nécessaire à l'exploitation du potentiel thermique des eaux épurées. Il ne serait donc aucunement envisageable de créer en plus à cet endroit une deuxième centrale pour exploiter le potentiel thermique de la Sarine. Quant à arbitrer entre utiliser le potentiel de la Sarine ou celui des eaux épurées, il est évident que le second potentiel est plus intéressant en raison de la température de l'eau épurée qui est supérieure à celle de la Sarine.

3. Quelle est la nature précise du partenariat annoncé avec Groupe E. Il m'aurait intéressé de savoir un peu plus sur le rôle de la Ville, des autres partenaires? Y a-t-il des investissements et quels sont les intérêts et avantages pour la Ville de laisser Groupe E faire ainsi sur son territoire? Y aurait-il par hasard de l'influence ou un contrôle possible par la Ville sur les tarifs pratiqués par Groupe E? Quels seraient d'autres enjeux?

La Ville n'est pas directement partenaire du projet "Placad". Elle l'est en revanche de manière indirecte, via ses participations dans Groupe E Celsius et dans Eau de Fribourg.

**Schenker Claude** (Le Centre/PVL). Je suis moyennement satisfait de la réponse.

- n° 327 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux plusieurs chantiers simultanés à la rue Saint-Michel

**Grady Véronique (PLR).** La rue Saint-Michel à Fribourg a été le théâtre de plusieurs chantiers simultanés, notamment la rénovation de la BCU et l'installation du chauffage à distance par Groupe E Celsius. Ces travaux, initialement prévus de novembre 2024 au 7 mars 2025, ont dépassé les délais impartis. Ils ont entraîné des fermetures partielles de la rue et des restrictions d'accès, impactant directement les commerçants locaux.

À partir de discussions menées avec certains d'entre eux, le Groupe PLR souhaite poser les questions suivantes:

1. Concernant les travaux et la gestion des canalisations:

Est-il vrai que la Ville et/ou SINEF ont constaté que les canalisations présentaient des signes de vieillissement, nécessitant la réouverture des sols, le remplacement des conduites d'eau et une prolongation de la fermeture partielle de la rue? Si tel est le cas,

- Comment expliquer ce manque d'anticipation?
- Doit-on également s'inquiéter d'éventuels problèmes de coordination avec d'autres partenaires comme le Canton, Groupe E et SINEF sur d'autres chantiers?
- Quand les terrasses pourront-elles être installées, sachant qu'en temps normal elles devraient déjà être en place?
- Quel est le calendrier précis des travaux restants et quelles sont les prochaines étapes prévues?

2. Concernant les nuisances et leur impact sur les commerçants:

Plusieurs commerçants signalent des nuisances liées aux travaux: difficultés d'accès, vibrations, bruit et, chez l'un d'entre eux, soulèvement du sol. Ils s'inquiètent également de la baisse de fréquentation.

- Des mesures temporaires ont-elles été envisagées pour atténuer la perte de visibilité et l'attractivité des commerces pendant la durée des travaux?
- La Ville serait-elle prête à mettre en place d'autres mesures de compensation, telles que l'exonération des éventaires de magasin (art. 30 RGP), afin de pallier ce déficit de visibilité?

3. Concernant la communication avec les commerçants:

L'extension de la fermeture partielle de la rue impacte la vie économique locale. Quelles mesures la Ville a-t-elle prises pour améliorer la communication avec les commerçants et/ou s'assurer que les informations utiles leur soient transmises par ses partenaires?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je remercie Mme la conseillère générale d'avoir transmis les questions préalablement, ce qui me permet d'y répondre ce soir.

1. Concernant les travaux et la gestion des canalisations:

*Est-il vrai que la Ville et/ou SINEF ont constaté que les canalisations présentaient des signes de vieillissement, nécessitant la réouverture des sols, le remplacement des conduites d'eau et une prolongation de la fermeture partielle de la rue?*

Non, c'est Eau de Fribourg. Les travaux nécessitent effectivement la réouverture des sols, mais ces travaux se feront essentiellement dans le cadre du chantier de la BCU mené par le Canton. La Ville n'est donc nullement impliquée d'une quelconque manière.

- *Si tel est le cas, comment expliquer ce manque d'anticipation?*

Selon les informations transmises par Eau de Fribourg, il s'agirait d'une problématique liée au cadastre d'Eau de Fribourg, les données cadastrales n'étant pas complètement synchronisée avec la réalité découverte durant le chantier. Je précise encore une fois qu'il ne s'agit pas d'un chantier de la Ville et que la Ville n'a donc aucune maîtrise sur la situation.

- *Doit-on également s'inquiéter d'éventuels problèmes de coordination avec d'autres partenaires comme le Canton, Groupe E et SINEF sur d'autres chantiers?*

Comme expliqué, il ne s'agit pas d'un problème de coordination, mais d'une problématique cadastrale au niveau d'Eau de Fribourg. Pour éviter la même problématique, Eau de Fribourg entend procéder à une série de sondages en anticipation des futurs travaux afin de vérifier leur base de données cadastrale.

- *Quand les terrasses pourront-elles être installées, sachant qu'en temps normal elles devraient déjà être en place?*
- *Quel est le calendrier précis des travaux restants et quelles sont les prochaines étapes prévues?*

Le chantier du CAD est prévu en enrobé provisoire dès fin avril. Pour le reste, cela dépend du planning du chantier de la BCU du Canton. Une coordination devra être effectuée entre Eau de Fribourg et le Canton à ce sujet. En l'état, le Canton n'a pas transmis d'informations plus précises à la Ville, raison pour laquelle je ne peux pas fournir d'autres éléments de réponse.

2. *Concernant les nuisances et leur impact sur les commerçants*

Je réponds en bloc à toutes les questions, sauf celle en lien avec l'article 30 RGP, à laquelle je laisserai répondre mon collègue M. P.-O. Nobs.

- *Des mesures temporaires ont-elles été envisagées pour atténuer la perte de visibilité et l'attractivité des commerces pendant la durée des travaux?*

Premièrement, je me dois de relever que la Ville n'a pas connaissance du fait que plusieurs commerçants auraient signalé de telles nuisances aux maîtres d'ouvrage de ce chantier dont la Ville ne fait pas partie, comme déjà souligné.

Deuxièmement, et dans la mesure où il s'agit d'un chantier de tiers, la Ville n'a pas prévu d'intervenir de manière particulière. Le faire pourrait créer un précédent à charge de tous les contribuables de la Ville et à décharge des maîtres d'ouvrage tiers. De telles mesures pourraient être mises en place par Groupe E Celsius.

Pour la question d'exonération des éventaires de magasin, je laisserai le directeur de la police locale y répondre.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.**

- *La Ville serait-elle prête à mettre en place d'autres mesures de compensation, telles que l'exonération des éventaires de magasin (art. 30 RGP), afin de pallier ce déficit de visibilité?*

Je me contenterai d'une réponse générale qui va pour tout ce genre de cas qui sont assez fréquents dans une ville qui se métamorphose quasiment en permanence. En effet, on le sait toutes et tous, la ville est un organisme vivant.

Alors, grosso modo, ça fonctionne de la manière suivante: Si lors d'un chantier, son emprise sur le domaine public empêche l'empietement pour une réclame mobile, un inventaire de magasins une terrasse, alors bien entendu, il y a exonération. Donc on ne facture pas l'espace public via ce règlement. Si, par contre, en raison des nuisances dues au chantier (du bruit, de la poussière, etc.), le commerçant préfère renoncer à l'empietement du domaine public, il peut simplement être exonéré en nous signalant que les conditions ne permettent pas l'exploitation d'une terrasse. S'il s'agit d'un commerçant qui met des vêtements sur un étendage et qu'il y a des poussières, il peut se faire rembourser au prorata temporis. Pour tous les autres cas, s'il peut se satisfaire de la situation ou si on arrive à décaler la terrasse ou l'inventaire ou la réclame mobile, alors la taxe d'empietement reste perçue. Pour ce qui est des autres éléments financiers, mon collègue y a déjà répondu.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

3. Concernant la communication avec les commerçants

L'extension de la fermeture partielle de la rue impacte la vie économique locale. Quelles mesures la Ville a-t-elle prises pour améliorer la communication avec les commerçants et/ou s'assurer que les informations utiles leur soient transmises par ses partenaires?

Comme déjà dit, il ne s'agit pas d'un chantier de la Ville, mais un chantier du groupe E Celsius (CAD), respectivement du Canton (BCU). La communication relève dès lors de leur compétence, et non de celle de la Ville. Admettre le contraire reviendrait à attribuer à la Ville, pour chaque chantier sur le territoire communal, un rôle et une responsabilité qui revient aux maîtres d'ouvrage. Cela aurait également des conséquences financières pour la Ville et ses contribuables. N'étant pas maître d'ouvrage de ces chantiers, elle ne peut pas influencer directement le déroulement des chantiers en question.

Par contre, pour ses propres chantiers, notamment le chantier de la requalification de la place du Petit-Saint-Jean, la Ville s'efforce de minimiser leur impact et de soigner la communication qui les entoure.

**Grady Véronique (PLR).** Je suis partiellement satisfaite de la réponse. Je note quand même que Groupe E a ouvert une tranchée pour le chauffage à distance, on l'a fermé et on la rouvre pour Eau de Fribourg. Je pense qu'il y a vraiment un problème de coordination.

- n° 328 de M. Jérémie Fonjallaz (PS) relative au soutien financier pour les crèches versé par la Loterie Romande

**Fonjallaz Jérémie (PS).** L'été dernier, le Conseil d'État a décidé de revoir la répartition des bénéfices de la Loterie Romande (LoRo) qu'il octroie lui-même, en-dehors de la répartition statutaire de la LoRo. Cette nouvelle répartition du Conseil d'État voit la part dévolue au sport augmenter, au détriment du social et de la culture. Les conséquences financières étaient floues au moment de la décision.

J'aimerais savoir dans quelle mesure cette décision a eu un impact sur le montant versé aux crèches établies sur le territoire communal. Est-ce que les crèches de la commune ont vu une baisse du soutien reçu? Si oui, quel montant cela représente-t-il au total et par crèche?

Toujours s'il y a bien une diminution, quelles en sont les conséquences pour les crèches? Est-ce que la Ville compensera cette perte? Plus exactement, est-ce que dans la très attendue refonte du règlement sur les crèches et la réponse à la proposition n° 21 de 2020 le Conseil Communal prévoit une augmentation du financement permettant à la fois de compenser cette potentielle baisse du soutien de la LoRo et de diminuer les tarifs pour les familles de la classe moyenne qui avaient augmenté en 2021?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 329 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative au traitement des cinq arbres plantés puis arrachés au début de la rue des Arsenaux

**Jordan Simon** (CG-PCS). Ma question porte sur cinq arbres plantés au début de la rue des Arsenaux il y a tout juste un an et déjà arrachés le mois passé. Sachant le prix des arbres, y-a-t-il une vision urbanistique à plus long terme et sachant le souhait de reverdir la ville, les arbres ont-ils été transplantés ailleurs, au cimetière, par exemple?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Grâce à une bonne coordination entre la direction des travaux et le secteur Parcs et promenades, les cinq arbres ont été transplantés en février 2025, par les collaborateurs des Parcs et promenades. Une facture a été adressée à la direction technique. C'est le tiers qui paiera ces travaux. A la fin des travaux, de nouveaux arbres seront plantés au même endroit par le maître d'ouvrage. Pourquoi ces arbres ont été transplantés? Parce que les containers de chantier vont être déposés à cet endroit. Il n'y avait pas d'autre possibilité et ceci va éviter d'avoir des dégâts sur les arbres. Au lieu de dire que les cinq arbres ont été perdus, on peut dire que l'on a gagné cinq arbres supplémentaires parce qu'ils ont trouvé de nouveaux refuges à plusieurs endroits en Ville. En d'autres termes, la canopée sera augmentée à terme de cinq arbres, puisque les cinq arbres initiaux ont été transplantés et cinq arbres de compensation seront remplacés à la fin des travaux.

**Jordan Simon** (CG-PCS). Je suis très satisfait de la réponse.

- n° 330 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à la possibilité d'installer une délimitation végétalisée entre la place Jean-Tinguely et la rue Pierre-Kaelin

**Jordan Simon** (CG-PCS). Ma question concerne la place devant le théâtre de l'Equilibre. Je trouve que la route est très fréquentée et cette place pourrait être mieux délimité et protéger les piétons par une séparation distincte. Puisque des arbres ne peuvent être plantés à cet endroit, je trouve que des bacs de verdure seraient les bienvenus, comme c'est déjà le cas de l'autre côté de la route, le long de Manor, même s'il a fallu deux interventions au Conseil général pour remplacer les barrières mobiles.

Y-a-t-il un objectif de délimiter l'espace public et routier?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Une délimitation physique entre la place Jean-Tinguely et la rue Pierre-Kaelin n'est malheureusement pas possible du fait que la place doit rester accessible en tout temps pour les livraisons du théâtre Equilibre ainsi que pour le Petit Train, via la rue Pierre-Kaelin. J'ai une photo que je peux vous montrer à la fin de la séance qui illustre très bien la problématique. Le Petit Train a son arrêt exactement sur cette place, devant le théâtre Equilibre. Ces livraisons se font à moins de 10 m de la chaussée. Des véhicules bi-articulés doivent pouvoir manœuvrer à cet endroit pour décharger les décors et autres matériels.

Le projet de requalification de la place de la Gare ne prévoit aucun élément physique pour délimiter la place pour ces mêmes raisons, c'est-à-dire les livraisons du théâtre Equilibre.

**Jordan Simon** (CG-PCS). J'en prends note.

- n° 331 de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative à la vacance commerciale en ville de Fribourg

**Collaud Margaret** (Le Centre/PVL). Relativement à la vitalité, l'attractivité de la ville en lien avec les commerces de la restauration et les services, je rebondis sur certaines réponses données au postulat n° 20 (2021-2026), ainsi que l'analyse de 2021 sur la vacance commerciale pour adresser une série de cinq questions liées:

1. Quelle est la situation de vacance actuelle?
2. Les zones touristiques ou d'intérêts prépondérant pour la qualité et la vivacité de la ville bénéficient elles d'un traitement spécial ou d'incitations particulières pour éviter les locaux inoccupés?
3. Selon les réponses au postulat précité, il a été identifié que parfois, ce sont la volonté ou la capacité des propriétaires qui bloquaient la mise à disposition de locaux commerciaux. Des incitations spécifiques ont-elles été développées pour pallier cela?
4. Le postulat n° 20 (2021-2026) demandait de tenir à jour une liste des surfaces commerciales libres et leurs spécificités. En sus du guichet unique pour entreprises qui a été mis en place, est-ce qu'un registre ou une plate-forme informatique de recensement des surfaces commerciales vides est disponible? Est-elle accessible aux personnes intéressées? Si oui, par quel biais?
5. L'accessibilité à ces surfaces pour les clients, fournisseurs, collaborateurs bénéficie-t-elle d'une attention particulière pour s'assurer que les conditions d'accès soient optimales et donc attractives pour l'occupation des locaux?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 332 de M. Gilles Bourgarel (Vert-e-s) relative aux conséquences des droits de douane US25 sur les entreprises sises en ville de Fribourg et sur la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

**Bourgarel Gilles** (Vert-e-s). Les ayant déposées aujourd'hui et compte tenu des circonstances récentes qui m'ont amené à les poser, je n'attends bien sûr pas de réponse aujourd'hui et peut-être même dans quelque temps, histoire de voir comment la situation évolue.

Mes questions concernent les conséquences des droits de douane US25 sur les entreprises sises en ville de Fribourg et sur la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Quelles sont les entreprises sises sur le territoire communal qui risquent d'être impactées? Si oui, des mesures sont-elles envisagées? Quel sera l'impact de ces décisions sur la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg? Cette dernière a-t-elle des avoirs placés aux États-Unis, comme l'AVS? Si oui, envisage-t-on de les rapatrier?

Compte tenu de la situation récente et des éventuelles évolutions - je n'ai pas beaucoup d'espoirs dans les discussions qu'entame la Confédération aux Etats Unis - je pense qu'il est préférable d'attendre pour répondre. Comme ça, vous aurez une oreille attentive et vous pourrez prendre les données de manière à les transmettre en temps voulu.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 333 de Mme Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) relative à la date d'entrée en vigueur du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF 310.1)

**Wicky Collaud Chantal** (CG-PCS). Le Conseil communal peut-il nous indiquer la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le stationnement, consécutif à la votation sur l'heure de parking gratuite?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** En fait, le Conseil communal attendait l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général précédente pour transmettre le règlement révisé, qui avait été approuvé par le Conseil général, à l'autorité cantonale d'approbation. Comme l'a précisément dit notre président en début de séance, un tiers a déposé une demande d'analyse et d'expertise de reconsidération, notamment à la Préfecture et à la DIAF. Cette dernière a estimé qu'elle n'était pas compétente et a renvoyé l'objet à la Préfecture. En décision du 4 avril 2025, la Préfecture a estimé que l'acte déposé n'est pas un recours et, plus généralement, que la demande n'entre pas dans le champ de ses compétences. Néanmoins, la Préfecture a donné une voie de droit de 30 jours, ce qui fait que le calendrier que nous nous étions donné, à savoir pour le 1<sup>er</sup> juillet, semble difficilement tenable, voire impossible à tenir.

**Wicky Collaud Chantal** (CG-PCS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 334 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative au plan de végétalisation et aux mises à jour du rapport explicatif du programme Nature et paysage

**Noll Bettina** (Vert·e·s). La liste d'essences d'arbres de la ville est sur le programme Nature et paysage.

- Quand le plan de végétalisation sera-t-il achevé, respectivement à partir de quand les conclusions de ce dernier seront-elles appliquées?
- Même question concernant la liste d'essences d'arbres de la Ville. Est-elle déjà utilisée ou à partir de quand le sera-t-elle?
- En ce qui concerne le programme Nature et paysage, la version la plus récente du rapport explicatif y relativement date d'avril 2022. On peut lire à la page 9 qu'il sera nécessaire de réadapter le document régulièrement, par exemple sous la forme d'une mise à jour annuelle. Dans le même rapport, nous trouvons un tableau de synthèse qui devrait permettre de visualiser, entre autres, les budgets totaux prévus par famille d'action et la temporalité globale de l'ensemble des actions. Malheureusement, seules les actions y sont visibles. Il y manque les budgets et les échéances. Ceci m'amène à poser deux questions:

- Existe-t-il une version de ce rapport plus récente que celle d'avril 2022? Sinon, à quelle date des mises à jour seront-elles effectuées?
- Où pouvons-nous trouver la version complète du tableau de synthèse, qui nous permet de nous faire une idée de la temporalité et des budgets pour les différentes mesures prévues?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Par rapport à la question sur le plan de végétalisation, les travaux démarrent cette année et sont censés être terminés dans le courant de l'année prochaine. C'est donc au plus tôt à ce moment-là que les éléments qui ressortent du plan de végétalisation pourront être mis en œuvre. Le tout, évidemment, toujours sous réserve de tous les processus budgétaires.

En résumé, pour répondre à la première question, c'est au plus tôt à partir de 2026 que l'on peut imaginer une application directe des éléments qui ressortent du plan de végétalisation.

Par rapport à la question de la liste des essences d'arbres, le Conseil communal a été saisi très récemment du rapport en lien avec les listes des arbres et une communication plus complète et exhaustive interviendra à ce sujet-là prochainement.

Je permets de vous demander de patienter un tout petit peu par rapport à cet élément-là. Tant que la décision du Conseil communal à cet égard n'a pas encore été prise, cette liste ne peut pas être appliquée. Dès qu'elle sera prise, elle sera appliquée, ce qui devrait être le cas prochainement.

Pour la dernière question, à savoir, si une version plus récente existe du document complet. Je me permets de vous demander une prolongation de délai jusqu'à la prochaine séance parce que je ne sais pas par cœur. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que le programme Nature et paysage (PNP) est évolutif d'année en année. Chaque année, au budget, il y a une ligne consacrée aux crédits d'investissement en catégorie 2, qui définit les mesures ou les éléments prévus dans le cadre du PNP pour l'année en question. Le PNP est piloté par un comité de pilotage, dont j'assume la présidence et Mme M. Ballmer a la vice-présidence. Ce comité de pilotage va se réunir, pas plus tard que cette semaine, notamment pour discuter et préparer les prochains éléments du budget 2026.

En résumé, il n'y aura pas un document sur lequel vous allez pouvoir trouver sur plusieurs années, même sur une législature, l'entier des mesures financées dans le cadre du PNP, parce que ce programme est constitué en programme annuel qui est soumis aussi au processus budgétaire annuel usuel.

La réponse sera donnée plus en détail lors d'une prochaine séance.

- n° 335 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la possibilité de libérer des taxes d'empiétement les établissements publics ayant été concernés par des travaux

**Rugo Claudio (PA).** Je rebondis sur les propos de Mme V. Grady. La facturation des terrasses a été envoyée aux bistrots Les Boulangers, Les Falaises, L'Ours, ainsi qu'au Funiculaire, je pense. Des travaux ont eu lieu pendant des mois. Les restaurateurs ont dû les accepter, mais c'était handicapant pour eux. M. E. Moussa est intervenu aux Falaises et il y avait presque eu un accord pour dédommager la patronne. Cependant, le Conseil communal s'est ravisé. Ne serait-il pas possible de

libérer pendant une année les taxes sur les terrasses impactées, soit en Neuville, soit prochainement à la place du Petit-Saint-Jean et à la ruelle Saint-Michel?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** La réponse sera donnée par le directeur de la Police locale. Par contre, pour le procès-verbal, je me dois de rectifier des choses qui ont été dites. Je conteste bien évidemment m'être mis d'accord sur une quelconque indemnité avec n'importe quelle tenancière de la ville et que le Conseil communal aurait pris une autre décision à cet égard. Ce que je peux dire, c'est que j'ai rencontré la tenancière en question et que nous avons échangé sur plusieurs éléments.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Il y a un règlement qui est en force et qu'on applique. Il est évident que les sergents de Ville sont en coordination avec tous les projets de travaux. Ils sont en dialogue constant et régulier avec les tenanciers d'établissements publics. Ils sont là pour essayer, chaque fois que c'est possible, de trouver des solutions et pour rendre les chantiers les moins perturbants possible pour les restaurateurs. Parfois, ils y arrivent, parfois pas. Pour le moment, en tout cas, le Conseil communal n'a pas décidé de changer ses pratiques.

**Rugo Claudio (PA).** Le Conseil communal se rallie à la pensée de ne rien faire et de le faire savoir. Elle se répand dans le Conseil communal, étant donné qu'il y a déjà deux membres, c'est-à-dire le 50%, qui appliquent ce rien faire et le faire savoir.

#### **F. Autres interventions**

**Bassil Rana (PS).** Je me suis toujours dit que si j'étais élue, je mènerais ma législature jusqu'au bout. Après deux législatures et neuf années au service de la population fribourgeoise — et malgré ces 19 derniers mois où il m'était difficile de me lever chaque matin sans penser aux membres de ma famille en Palestine et au Liban, en me demandant s'ils seraient encore en vie aujourd'hui — j'ai poursuivi mon mandat, avec quelques absences, certes, mais toujours avec la volonté sincère de contribuer à un réel changement social à Fribourg.

Mais aujourd'hui, je réalise que mon peuple n'est même pas considéré comme digne d'être aidé par notre Conseil communal, qui a balayé un postulat aussi crucial en cinq minutes.

Je rappelle que tout ce qui se passe en Palestine est le résultat direct des politiques impérialistes occidentales — européennes, américaines — et que la Suisse en fait partie. Mes valeurs ont été bafouées ce soir, et pour cette raison, entre autres, je vous annonce ma démission de mon poste de conseillère générale.

La lutte pour un monde meilleur ne se fera pas depuis un siège en velours, mais aux côtés de celles et ceux qui résistent dans la rue.

**Rugo Claudio (PA).** J'ai deux interventions, malgré le fait qu'elles soient un peu terre-à-terre par rapport à ce qui vient d'être dit. Elles font suite à la question de Mme C. Wicky Collaud.

M. le conseiller communal P.-O. Nobs a qualifié la personne de tiers. Je ne suis pas un tiers, il y a une différence entre un tiers et un conseiller général. Il y a d'ailleurs des lois qui s'appliquent de manière différente au niveau du règlement. Mis à part cela, la demande d'analyse n'a pas été nommée

"recours" parce que - c'est bien expliqué – c'est sans effet suspensif. Je vous enverrai le document, afin que vous puissiez le lire. La Préfecture s'est dédouanée en disant qu'il n'y a pas lieu de statuer sur des demandes d'analyse, mais seulement sur des recours. Cela me coûte CHF 250.-, c'est-à-dire deux soirées au Conseil général.

Voici ma première remarque. J'ai égaré la deuxième. Ce sera pour la prochaine fois.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Bien entendu, mes propos ne visaient pas à offenser. Je préfère ne jamais citer le nom des parties. L'une d'elles a fait elle-même sa publicité. Qu'il en soit ainsi.

#### **G. Allocution de fin d'année présidentielle**

**Le président.** Avant de vous libérer dans des circonstances qui ne sont pas forcément celles que j'espérais, je vais quand même vous prononcer un petit discours de clôture.

M. le syndic, M. le vice-syndic, MM. les membres du Conseil communal, chères et chers collègues, M. le secrétaire de Ville adjoint, Mmes les collaboratrices du secrétariat du Conseil général, Mme la présidente élue et M. le vice-président élu, ne vous inquiétez pas, je ne vais pas tenir 25 heures pour rester président plus longtemps, pour exprimer ma satisfaction ou mon insatisfaction à l'égard de ce rôle que j'ai adoré, ni pour digresser sur la nuance que doit avoir un président du Conseil général, juste pour partager avec vous et j'espère ne pas être le seul à me le dire, me dire déjà plutôt que enfin.

Schon 11 Monate sind vergangen seit ich das ehrenvolle Amt des Präsidenten unseres Rats übernehmen durfte. 14 Botschaften wurden behandelt, 47 Postulate diskutiert - das war nicht so viel - und unzählige Male wurde die Redezeit überschritten.

Ça a été 11 mois passionnants et enrichissants. Un grand merci à vous tou·te·s, chères et chers collègues, pour la confiance que vous m'avez accordée, pour votre bienveillance, pour vos conseils, pour votre indulgence et votre patience aussi dans les moments où vous auriez agi différemment ou lorsque mon avis était peut-être un peu trop visible sur mes mimiques.

J'ai grandement et sincèrement apprécié les échanges que j'ai pu avoir avec chacun·e d'entre vous. J'espère que cela a été réciproque et que cela demeurera. J'espère n'avoir déçu personne et avoir bousculé tout le monde équitablement, car présider notre parlement, c'est aussi devoir parfois brimer les passions, les colères et la logorrhée.

11 mois également à avoir en le privilège de représenter notre institution auprès des actrices et acteurs qui font vivre Fribourg. Un grand merci de m'avoir offert ce privilège dont je retiendrai une constante, la richesse qui habite notre ville, capitale cantonale et qui réunit tant de monde autour d'une envie omniprésente: la faire rayonner. Je pense que c'est aussi notre envie unanime.

Ces rencontres humaines ont été passionnantes mais j'en garde aussi un autre sentiment: celui qu'il reste beaucoup de travail à faire pour faire connaître notre Conseil et j'en garde également quelques kilos en plus entre les apéritifs et le manque de temps pour le sport, malgré les deux marches que j'ai à monter en plus par séance.

11 mois qui m'ont aussi permis d'améliorer ma ponctualité. Il y aura quand même eu quelques petits retards matinaux au Bureau et c'est l'occasion pour moi de remercier tou·te·s ses membres, non seulement pour leur patience mais aussi et, surtout pour leur engagement précieux au bon déroulement de nos séances.

11 mois enfin à suivre nos débats, encore ce soir, avec la plus grande attention. Dans mon discours inaugural, j'espérais des bouffées d'air plutôt que des briques et vous m'avez offert la chance, comme dit ce soir encore, de repartir de nos séances, enrichi de doutes plutôt que de certitudes. J'espère ne pas être le seul, car c'est pour moi là un aspect fondamental de l'engagement politique: ne jamais être figé car notre monde ne l'est pas.

On peut certes se questionner sur la multiplication des rapports de minorité, ça a encore été dit ce soir. Chacun·e aura son avis sur la raison de cette tendance, mais ce qui est sûr, c'est que notre devoir, le devoir de la future présidente élue, sera aussi d'encadrer ce genre de nouveauté ou de tendance. Quoi qu'il en soit, notre Conseil fonctionne très bien, c'est une évidence. C'est grâce à chacun·e d'entre nous. Le pluralisme est de mise et notre démocratie locale est bien vivante, peut-être même plus, et c'est là un euphémisme, alors même qu'il y a des endroits qui se targuent d'être le berceau de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou le pays de la liberté.

Mein Dank gilt auch dem Gemeinderat für diese gute Zusammenarbeit und die stets angenehmen Gespräche zur optimalen Organisation unserer Sitzungen.

Un grand merci également au secrétaire de Ville adjoint, cher Mathieu, ainsi qu'à Mmes Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi, pour votre très précieux travail sans lequel nous serions simplement perdus. Et enfin, un grand merci à la nouvelle présidente élue, chère Camille, pour nos discussions enrichissantes et pour ton soutien inestimable durant nos séances.

Au moment d'affronter les nouveautés à mettre en place et les surprises que chaque soirée nous a réservées, peu importe la rivalité actuelle valdo-fribourgeoise, je te souhaite beaucoup de plaisir dans ta nouvelle fonction et dans cette année qui s'annonce intense. Toutes mes félicitations également au vice-président élu, cher Jean-Noël, avec qui nous aurons la certitude de ne jamais couler quelles que soient les conditions. Le discours de ma fin de présidence est ainsi liquidé. Vive malgré tout le Conseil général, vive la ville de Fribourg et je vous invite à partager un petit verre au rez-de-chaussée, dans la salle des pas perdus. Merci pour cette année (Applaudissements).

La séance est levée à 22.51 heures.

Fribourg, le 29 avril 2025  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le président:

Simon Murith



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

**Annexes mentionnées.**